

CELTEX inc. \$\$\$
 MOTOROLA
 Cellulaire
SPECIAL PORTATIF
 PT 500
 ACTIVATION AVEC BATTERIE
 CHARGEUR ET ETUI
984-5292
 BUREAU
967-9770

Pensions et souveraineté: Bouchard s'indigne des propos de Mulroney

PHILIPPE DUBUISSON
 du bureau de La Presse
 OTTAWA

«Le Québec tirera de grands bénéfices sur le plan économique de la souveraineté. Nous avons tout à gagner d'être maîtres de nos politiques économiques.»

C'est avec cette déclaration sans ambages que le chef du Bloc québécois, M. Lucien Bouchard, a répondu au premier ministre Brian Mulroney qui a brandi la menace économique au cours du week-end pour inciter les québécois à renoncer à la souveraineté.

«Nous souhaitons que le débat se livre au niveau le plus élevé, a déclaré M. Bouchard en conférence de presse. Et que nous nous éloignons de ce cauchemar du début des années 1980 où la démocratie a été mise à mal par des appels à la peur et par l'intimidation de gens qui sont vulnérables en raison de leur situation financière et de leur âge.»

Selon le chef du Bloc québécois, le premier ministre Mulroney a «manqué de respect envers les citoyens» lorsqu'il a déclaré devant les militants conservateurs du Québec, réunis en congrès: «Va dire à un journaliste de Baie-Comeau qu'on n'est pas certain comment on va payer sa pension après 30 ans de service à la Québec North Shore. Va lui dire ça pour voir.»

Fait à noter, l'ex-ministre conservateur se dit cependant

«tout à fait satisfait» que M. Mulroney se soit empressé de tenter de corriger son tir, conscient que la population lui reprocherait de reprendre un thème utilisé par Jean Chrétien et Pierre Trudeau pendant la campagne référendaire.

Pour M. Bouchard, la dette astronomique de l'administration fédérale, des politiques économiques axées sur l'Ontario et la grande variabilité des taux d'intérêt suggèrent que «les fédéralistes doivent faire la preuve que le régime fédéral est rentable. Le fardeau de la preuve ne revient pas seulement aux souverainistes».

Les députés du Bloc québécois Jean Lapierre et Gilles Rocheleau ont eux aussi, au cours de cette conférence de presse, manifesté leur indignation devant les propos tenus par M. Mulroney. Ces ex-députés libéraux disent avoir scruté leurs dossiers pour être bien certains de ne pas avoir fait de pareilles déclarations lorsqu'ils ont milité dans le camp du «non»...

M. Bouchard a par ailleurs accueilli favorablement la résolution adoptée par les militants conservateurs québécois en faveur de l'autodétermination du Québec. Il demande par contre au gouvernement Mulroney d'entériner le plus rapidement possible cette résolution de l'aile québécoise du parti. Une question en ce sens aux Communes posée par M. Bouchard n'a toutefois pas été reçue par le président de la Chambre qui a soutenu qu'elle était hors d'ordre.

Béland suggère de récupérer d'Ottawa le contrôle des leviers économiques

PAUL ROY

Le Forum pour l'emploi ne mentionne pas le mot souveraineté dans le mémoire qu'il présentera prochainement à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Mais le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, qui est également président du comité de parrainage du Forum, a admis hier que le Québec pourra «difficilement», sans passer par la souveraineté, obtenir d'Ottawa les pouvoirs dont il a besoin pour régler le problème du sous-emploi.

«À moins que le gouvernement fédéral ne consente volontairement de les céder...», a-t-il laissé tomber, interrogé par La Presse.

Ainsi, selon le comité de parrainage du Forum qui regroupe les dirigeants de 26 organismes, dont les centrales syndicales et la Chambre de commerce du Québec

et dont sept des membres sont également membres de la Commission Bélanger-Campeau, Québec devrait récupérer d'Ottawa tous les pouvoirs dans les six domaines suivants: formation professionnelle, placement et création d'emploi; assurance-chômage; immigration; développement local et régional, et politique macroéconomique.

«Il est rare qu'une nation se laisse dicter sa politique économique par une majorité qui ne partage pas les mêmes vues qu'elle», a indiqué hier M. Béland, parlant devant 700 convives réunis à l'occasion du premier anniversaire du Forum pour l'emploi, dans un hôtel de Montréal.

«Pourquoi ne pas proposer carrément la souveraineté? s'est-il fait demander lors de la conférence de presse qui a suivi.

«Nous, on dit qu'on aurait plus de chances de succès si on rapatriait ces pouvoirs chez nous. Quant à la stratégie pour y arriver, d'autres devront en décider.

Durant son discours d'une trentaine de minutes, hier midi, M. Béland a été interrompu une demi-douzaine de fois par des applaudissements. Les plus nourris sont venus, vers la fin, quand il a évoqué la nécessité pour le Québec de «reprendre le plein contrôle de ses leviers économiques, politiques, administratifs et sociaux».

Pour M. Béland, le problème du sous-emploi au Québec dépend en bonne partie «de la confusion, du doublement, de l'incohérence et de l'inefficacité qui résultent de la multiplicité des interventions des deux niveaux de gouvernement en matière de main-d'oeuvre et de développement de l'emploi».

Il signale qu'en 89-90, pour les seuls programmes de main-d'oeuvre, on identifiait pas moins de 23 mesures fédérales regroupées en huit programmes, et une vingtaine de mesures provinciales regroupées en quatre programmes.

«Cette concurrence, précise-t-il, ainsi que le doublement des administrations publiques responsables de la gestion quotidienne de ces programmes engendrent un manque de direction, des coûts administratifs élevés, des problèmes de planification, de l'incohérence et, en bout de ligne, une difficulté pour le citoyen à s'y retrouver.»

Pour Serge Racine, président de la compagnie Shermag et membre du comité de parrainage du Forum, le Québec devrait pouvoir dire: «Au diable les politiques anti-inflationnistes! Ce que ça nous prend, ce sont des politiques de génération d'emplois. Pourquoi? Parce que nous, on a 11 p. cent de chômage et qu'en Ontario, ils en ont 5 p. cent.»

Créé il y a un an pour trouver des solutions au problème du chômage, le Forum pour l'emploi est parrainé par 26 personnalités du monde syndical, patronal, municipal, universitaire

Les sénateurs libéraux déposent un amendement pour soustraire les livres à la TPS

MARIE TISON
 de la Presse Canadienne
 OTTAWA

Les sénateurs libéraux ont déposé un amendement afin de soustraire les livres et les périodiques à la taxe de vente sur les produits et services.

Il s'agit du premier des huit amendements que les libéraux déposeront au cours des prochaines semaines dans le cadre d'une nouvelle offensive contre la taxe de vente.

Le chef de l'opposition au Sénat, Allan MacEachen, a déclaré hier que les sénateurs libéraux avaient toujours l'intention de défendre le projet de loi, et que le dépôt d'amendements représentait tout simplement une nouvelle étape dans cette lutte à finir.

Le sénateur libéral Jacques Hébert a affirmé de son côté qu'en mettant l'accent sur les diverses faiblesses du projet de loi, l'opposition à la taxe de vente ne pourrait faire autrement que de grandir.

«Si 100 pour cent de la population est contre la taxe de vente, comment le gouvernement pourra-t-il la mettre en application?», s'est-il interrogé.

L'amendement libéral vise à soumettre les livres, les magazines et les journaux à un taux de taxation nul, comme c'est le cas pour les produits alimentaires de base. Cela signifie que toutes les

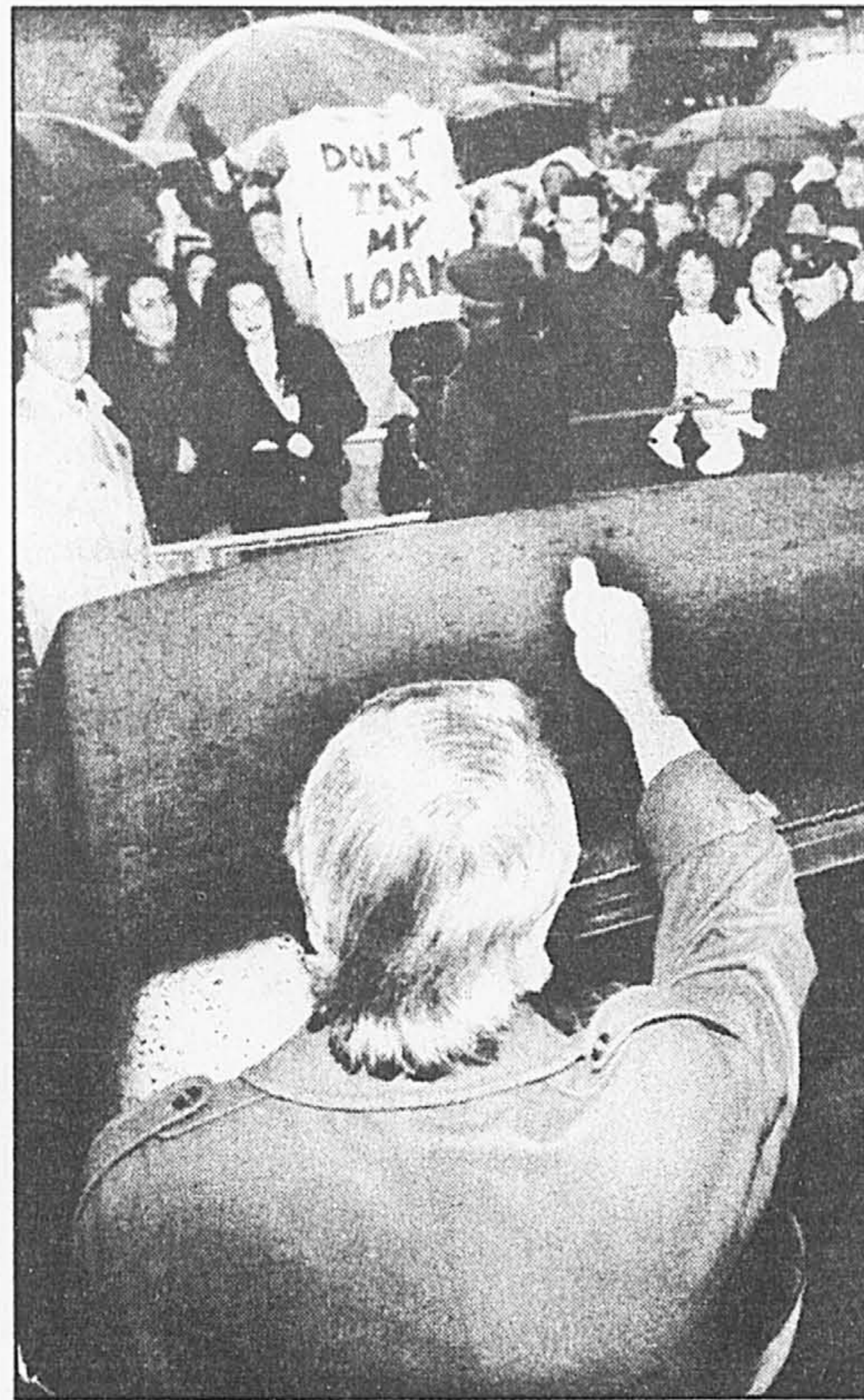
étapes de la fabrication d'un livre et les produits nécessaires à sa confection seraient soustraits à la taxe de vente.

Le Sénat votera aujourd'hui sur le premier amendement présenté par les libéraux. Le leader du gouvernement au Sénat Lowell Murray s'est montré ouvert aux discussions, mais il a tenu à souligner le fait que le gouvernement ne disposait pas de beaucoup de temps pour amender le projet de loi. Si un seul amendement devait être accepté, le projet de loi devrait être représenté à la Chambre des communes. Or, cette législation doit être adoptée au plus tôt si la taxe de vente doit être mise en vigueur le 1^{er} janvier 1991 comme prévu.

Hier matin, des représentants de la Coalition québécoise contre toute taxe sur le livre se sont présentés en conférence de presse à Ottawa pour appuyer l'initiative des sénateurs libéraux.

Le porte-parole officiel de la coalition, M. Hervé Foulon, également président de l'Association des éditeurs du Québec, a affirmé que la nouvelle taxe fédérale, couplée à la future taxe québécoise sur les produits et services, fera grimper le coût du livre de 15,5 pour cent. En six mois, a-t-il affirmé, plus de 30 pour cent des libraires devront fermer leurs portes.

«Les conséquences seront dévastatrices pour l'industrie du livre au Québec», a-t-il affirmé.



Le premier ministre Brian Mulroney a montré le pouce hier, aux manifestants qui l'attendaient à l'entrée de l'Université York, à Toronto.

Mulroney: «La vérité», envers et contre tout...

Presse Canadienne
 TORONTO

Le premier ministre Brian Mulroney a prévenu un groupe d'étudiants, hier, qu'il n'est pas homme à faire croire qu'il existe des solutions simples et rapides aux problèmes que rencontre actuellement l'économie canadienne.

«Si vous cherchez quelqu'un pour vous dire ce que vous voulez entendre, votez pour quelqu'un d'autre», a déclaré M. Mulroney.

«Moi, je vais vous dire la vérité. «Si vous cherchez quelqu'un qui essaie de régler honnêtement les problèmes, qui va vous dire la vérité, même si cela le rend impopulaire, alors je suis peut-être votre homme.»

M. Mulroney, dont la cote de popularité atteint à peine 15 pour cent (selon le dernier sondage Gallup), s'adressait à une centaine d'étudiants de l'université York, qui avaient été choisis au sort parmi tous ceux qui voulaient assister à la causerie, à cause de la petitesse de la salle.

Visant les manifestants qui l'avaient accueilli à son arrivée, le premier ministre les a qualifiés de luddites, ces ouvriers qui ont jadis détruit des machines industrielles en Angleterre.

Il a ajouté que, en réalité, ils manifestaient contre le progrès, alors qu'ils devraient penser aux avantages de l'avenir, au-delà des inconvénients temporaires.

TPS
 M. Mulroney a prédit aux étu-

dants des «changements brutaux» dans le monde concurrentiel du 21^e siècle. Et il n'est pas question, a-t-il dit, de retourner à ce qu'on appelle le bon vieux temps.

«Tout ce que je désire pour vous, c'est que vous ayez une chance égale de prospérer.»

Il a reconnu que la loi la plus impopulaire de son gouvernement était la taxe sur les produits et services. Mais, a-t-il fait remarquer, des mesures sévères doivent être prises pour réduire l'énorme déficit du Canada.

M. Mulroney a énuméré d'autres décisions qui l'ont rendu impopulaire, mais qui devaient être prises pour le bien du pays: le libre-échange avec les États-Unis, la privatisation de sociétés de la couronne, la diminution des services de Via Rail et les réformes de l'assurance-chômage.

Il ne faut pas, a-t-il souligné, que les étudiants, au moment où ils reçoivent leurs diplômes, soient découragés par les problèmes économiques du Canada et s'en aillent aux États-Unis.

Répondant à une question, M. Mulroney a rappelé que l'unité nationale avait toujours constitué un problème au pays. Le premier ministre Wilfrid Laurier, il y a 100 ans, n'a-t-il pas prédit la fin imminente du Canada, à cause de ses différences linguistiques et de sa grande diversité géographique?

M. Mulroney a exprimé l'espoir que la commission constitutionnelle qu'il a créée la semaine dernière puisse apporter des solutions aux problèmes les plus pressants.

Analyse

Vers un référendum sur la superstructure?



GILLES NORMAND
 du bureau de La Presse
 QUÉBEC

Il n'y a qu'une idée autour de laquelle la Commission Bélanger-Campeau, qui entreprend ses travaux aujourd'hui, pourrait déboucher sur un vrai consensus — une majorité de l'ordre de 75 p. cent, comme l'espérait récemment l'un des co-présidents, Jean Campeau, au Point: celle de la tenue d'un référendum.

À force de jongler avec la composition de cette commission chargée d'étudier l'avenir politique et constitutionnel du Québec, c'est la seule conclusion à laquelle, logiquement, on arrive. Conclusion facilitée par la propagation de l'idée, ces derniers jours, jusque dans les réflexions formulées à voix haute à un colloque du matin par l'un des membres les plus influents de la commission, le banquier Claude Béland.

Restera ensuite à trouver l'à-propos du référendum...

Contrairement à ce qu'on se serait porté à croire, les concepts qui s'affronteraient ne seront pas nécessairement la souveraineté ou l'indépendance du Québec versus le fédéralisme. Et cela explique les hésitations, indécisions et tergiversations du premier ministre Robert Bourassa autour de certaines nominations de commissaires — comme l'a montré en tout dernier lieu l'affaire Serge Turgeon-Guy D'Anjou, réglée par un amendement à la loi constituant la commission.

En effet, s'il ne s'agissait que de déterminer si le Québec devait opter pour l'indépendance ou demeurer au sein de la Confédération canadienne, Robert Bourassa ne s'inquiéterait pas autant de la composition de la commission, dans la mesure où le fédéralisme lui convient.

Selon toute probabilité, on peut déduire qu'à priori, 21 commissaires sont fédéralistes et les 15 autres souverainistes, un 37^e membre, le député Robert Libman, du Parti Égalité, n'ayant pas droit de vote. La marge est confortable.

Si M. Bourassa jongle tant, c'est qu'il pense à autre chose. Et pourquoi pas à cette fameuse «superstructure» dont il a parlé en tant d'occasions?

Dans un tel cas, le calcul des votes serait beaucoup plus serré.

Il faut d'abord partir de deux blocs durs de membres dont l'opinion ne changera pas, l'un formé de 13 souverainistes — sept péquistes, quatre représentants syndicaux dont les membres se sont prononcés pour la souveraineté, Serge Turgeon et Lucien Bouchard — et l'autre de quatre fédéralistes irréductibles, les députés fédéraux Jean-Pierre Hogue, désigné par le premier ministre Mulroney, et André Ouellet, le choix de Jean Chrétien, la vice-présidente du Board of Trade, Cheryl Campbell Steer et Richard Holden, député du Parti Égalité dans Westmount. Ce

qui donne 17 commissaires sur 36 ayant droit de vote qui ne suivront pas le premier ministre dans son rêve d'établir une superstructure pour gérer l'ensemble canadien, lequel serait transformé en États associés.

Et si des 19 membres qui restent, dont M. Bourassa, on soustrayait simplement le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, jusqu'ici reconnu comme résolulement fédéraliste, ceux qui favoriseraient ce projet de superstructure ne seraient plus que 18, le même nombre que ceux qui y seraient opposés.



On suppose ici que les co-présidents soient favorables, selon toute vraisemblance, à l'idée de superstructure, M. Bélanger ayant même dit, récemment, que pour lui «association-souveraineté et fédéralisme c'est la même chose». On suppose aussi que les députés libéraux s'alignent sur leur chef. De même Claude Ryan, qui avait déjà un pied dans cette superstructure, il y a dix ans, avec son fameux Livre beige. Une orientation qui également permettrait sans doute au PLQ d'éviter un schisme.

Les deux autres représentants du milieu des affaires, Charles-Albert Poissant, président du conseil d'administration de Donohue, et Marcel Beaudry, avocat, deux libéraux, suivraient peut-être l'orientation souhaitée par MM. Bourassa et Rémillard. Le même calcul vaut pour le président de la Fédération des commissions scolaires, Guy D'Anjou, sans quoi, le premier ministre n'aurait pas passé toutes ces semaines à tenter de l'imposer, quitte à lui sacrifier Serge Turgeon.

Et si le co-président Jean Campeau était souverainiste, comme l'a laissé croire le fait qu'il est le choix du chef péquiste? Si Claude Béland favorisait la souveraineté? De quoi donner des mots de tête à Robert Bourassa.

En supposant qu'on débouche sur la superstructure, comment parvenir à concrétiser un tel projet, qu'il faudrait bien définir, sans passer par une déclaration de souveraineté? Comment en effet songer à modifier autrement la Constitution sans la nécessaire unanimité des membres de la fédération canadienne? On ne voit pas comment sans passer à côté et pour ce faire, un seul moyen: tout renvoyer à un référendum.

La grande proposition de la Commission Bélanger-Campeau, ce pourrait être de tout renvoyer à un référendum... sur la superstructure, souhaitée à 50 p. cent des membres de la Commission Bélanger-Campeau. Ceux qui composent l'autre 50 p. cent seraient, si cela sert, qualifiés d'irréductibles... d'extrémistes.

Editorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
editorialiste en chef

Les Montréalais boudent, la banlieue vote

Les dernières compilations montrent que les Montréalais ont voté dans une proportion d'environ un sur trois aux municipales de dimanche. Le taux de participation de l'électorat n'a donc pas été aussi dramatiquement chétif qu'on a pu le croire le soir du scrutin. Il n'en demeure pas moins exceptionnellement faible.



Ceci est d'autant plus troublant qu'il s'agit de toute évidence d'un phénomène strictement montréalais. Dans la plupart des autres villes engagées cette année dans le processus électoral la participation au vote a été beaucoup plus forte. Presque 63 p. cent à Boucherville, 55 p. cent à Saint-Léonard et 49 p. cent à Saint-Lambert, par exemple.

C'est quand même curieux: dans la ville centrale du Québec, celle où les enjeux sont les plus vastes et qui vit un déclin économique susceptible d'affecter, par ricochet, l'ensemble de la province, les électeurs ont massivement boudé le scrutin. Pendant ce temps, en banlieue, la politique municipale suscite toujours de l'intérêt, suffisamment en tout cas pour amener grosso modo la moitié des électeurs dans les bureaux de scrutin, beau temps mauvais temps.

L'apathie politique des Montréalais s'explique peut-être, en partie, par le phénomène d'étalement urbain, qui vide la mé-

tropole de ses éléments les plus dynamiques et les plus instruits pour y concentrer pauvreté et problèmes sociaux. On sait que Montréal n'a pas réussi à stopper l'exode des classes moyennes, qui continuent d'opter pour le modèle «banlieue». Résultat: Montréal est aujourd'hui considérée comme le plus gros bassin de pauvreté au Canada. Pour le moment, rien ne laisse présager un renversement de vapeur. La récente campagne électorale n'a pas permis de mettre vraiment le problème sur la table. Et l'administration municipale est impuissante à régler toute seule le problème. Pas étonnant que l'électorat se trouve quelque peu désabusé.

En revanche, dans les banlieues en explosion, les enjeux — qualité de vie, développement domiciliaire etc. — sont bel et bien du ressort de l'hôtel de ville. Il y a donc encore des raisons de voter...

Pour s'attaquer à ce problème majeur — qui concerne, on ne le répètera jamais assez, le Québec entier — le maire Doré aurait eu besoin d'un mandat fort, qui lui aurait donné plus de poids dans les officines des gouvernements supérieurs. Car c'est à Québec et à Ottawa que se prennent les décisions qui peuvent favoriser ou stopper l'étalement urbain. Ce n'est pas Montréal qui décide de construire une nouvelle autoroute, faisant pousser de nouveaux quartiers de bungalows. Même s'il a été élu avec une majorité plus que confortable des voix, le

maire Doré sera forcément handicapé par la faible participation des électeurs lorsqu'il aura à défendre les dossiers de sa ville. Dommage.

Dans son premier discours post-électoral, M. Doré s'est engagé à décréter en priorité la guerre à la pauvreté, et à miser sur la solidarité de tous les milieux montréalais. Le maire a ainsi donné le ton de son prochain mandat à l'hôtel de ville, et il a visé juste. On peut toutefois déplorer que l'administration sortante n'ait pas réussi à bien présenter cet enjeu au cours de la campagne électorale. Le RCM a été remarquablement discret depuis un mois. À l'heure qu'il est, il ne s'agit pas de promettre des projets grandioses: les Montréalais ont plus besoin de pain que de jeux. Mais au cours de ces moroses semaines de campagne, on ne leur a parlé ni de l'un, ni des autres. On ne peut pas reprocher à l'administration Doré de faire l'autruche devant le dépérissement de Montréal. Mais il est clair qu'elle ne réussit pas à passer le message. Peut-être à cause de son langage un brin ésotérique. Chose certaine, pour créer la solidarité souhaitée, la Ville devra réussir à construire une stratégie claire, et à la «vendre» non seulement aux groupes de pression et lobbys professionnels, mais à l'ensemble des Montréalais. Même ceux qui n'ont pas voté dimanche.

Agnès GRUDA

La leçon d'une sottise

S'il fallait mesurer la gravité des beuveries à l'aune du temps consacré à les commettre, beaucoup de sottisiers seraient amputés de leurs plus belles perles. Car les gaffes les plus retentissantes sont souvent les plus courtes. Et les heures employées à les réparer ne font généralement que les aggraver.



C'est ce que doit se dire aujourd'hui l'entourage de Brian Mulroney à la suite de ses remarques de samedi sur les conséquences économiques de la souveraineté pour «le journalier de Baie Comeau». Ses proches ont eu beau intervenir rapidement pour tenter d'atténuer leur impact, elles sont déjà consignées, et pour longtemps, dans le volumineux répertoire des sottises entendues dans le cadre du débat constitutionnel.

À sa défense, on a souligné que ces propos ne représentaient que trente secondes dans un discours de cinquante minutes. Et qu'ils n'apparaissent pas dans le texte écrit dont s'inspire le premier ministre. M. Mulroney, lui-même, a essayé de rattrapper son erreur en expliquant qu'il ne voulait surtout pas tomber dans le terrorisme psychologique utilisé par les libéraux fédéraux lors de la campagne référendaire de 1980. Il tenait tout au plus, a-t-il prétendu, à démontrer les avantages d'une intégration économique canadienne. Admettons.

Ce n'est cependant pas une raison pour ignorer la leçon qui se dégage de cet incident: s'ils veulent garder leur crédibilité, les tenants du fédéralisme rentable devront trouver des arguments positifs en faveur de leur thèse. À défaut de quoi, ils seront inévitablement accusés de tomber dans la démagogie avec laquelle M. Mulroney a flirté le week-end dernier. Il y a dix ans, on a réussi à faire peur aux Québécois; cette fois, avec le même genre de propos, on ne réussirait qu'à les dégouter un peu plus de la cause qu'on prétend défendre.

Pierre GRAVEL

L'obstination franco-allemande

Trois semaines après le moment où toutes les offres agricoles auraient dû étre faites aux négociations du GATT, la Communauté européenne vacille encore. Les Douze cherchent à se mettre d'accord sur une réduction de 30 pour cent des subventions à l'agriculture. Mais la France, soutenue par l'Allemagne, refuse.



Cette obstination pourrait mettre fin aux négociations commerciales de l'Uruguay round et signer l'arrêt de mort du GATT. Plusieurs pays ont, en effet, indiqué qu'ils n'accepteraient aucun accord final qui exclurait l'agriculture.

Le Canada n'a pas trop à craindre d'un éventuel effondrement du GATT car il bénéficie du libre-échange avec les États-Unis et il y a de bonnes chances pour que cette zone s'étende graduellement à toute l'Amérique latine. Cependant, il y a toujours le danger que la réponse au protectionnisme européen soit le protectionnisme nord-américain. Cela ralentirait considérablement la croissance économique des Amériques.

La cause principale de l'impasse agricole en Europe est le refus de la France de renoncer aux marchés agricoles qu'elle a conquis à l'étranger grâce aux subventions excessivement généreuses. Il suffit pour Paris de mentionner l'élimination de ces subventions, comme le réclament les États-Unis, le Canada et d'autres exportateurs de produits agricoles, pour provoquer une jacquerie en France où les paysans ont encore tant de poids politique.

La France est soutenue par l'Allemagne pour des raisons purement politiques. D'une part, le chancelier Helmut Kohl ne veut pas rompre la solidarité traditionnelle avec la France un mois à peine après la réunification de l'Allemagne et, d'autre part, il ne veut pas mécontenter ses propres paysans, surtout à l'Est, qui comptent sur la manne de Bruxelles. Des les élections du 2 décembre, M. Kohl pourrait toutefois se raviser, car les paysans allemands, dont beaucoup ne cultivent qu'à temps partiel, seraient généralement satisfaits d'une aide non liée à la production. Cette forme d'aide serait acceptable pour le GATT, mais ne ferait pas l'affaire de la France qui tient à maintenir ses exportations.

Mais rien ne permet de croire qu'un revirement à la dernière heure de l'Allemagne suivie par la France pourrait relancer les négociations du GATT. La modeste réduction 30 pour cent offerte par la Communauté serait calculée à partir du niveau des subventions en 1986. Cela ne représente qu'une diminution de 10 pour cent par rapport au niveau d'aujourd'hui. Il serait très difficile de trouver un compromis avec les autres pays qui réclament des réductions de allant 75 à 100 pour cent.

Aucun pays n'est sans reproche dans les négociations du GATT. Les offres américaines dans le secteur des services ne sont pas du tout conformes à l'esprit de l'Uruguay round. Cela pourrait toutefois simplement être une tactique de négociation. Mais la France et l'Allemagne jouent délibérément avec le feu en refusant de faire une offre sérieuse au sujet des subventions agricoles.

S'il y a un échec au GATT, il ne sera pas difficile d'en trouver les responsables.

Frédéric WAGNIÈRE

Girerd
6/11/90

DROITS RESERVES

La boîte aux lettres

Des excuses, M. Parizeau!

■ Dans *La Presse* du lundi 22 octobre, les lecteurs lisent, une fois de plus, que l'écrivain Claude Jasmin, le commentateur-radio aussi, n'est qu'un raciste. Pire, un antisémite. Qui répète ces calomnies? Un quidam? Non, non, *La Presse* rapporte des propos du député de L'Assomption, du chef d'un parti politique important, de l'aspirant premier ministre du Québec. Quelle irresponsabilité!

Que faire, monsieur l'éditeur? Recourir aux tribunaux? Faire appel aux offices des «droits de l'homme»? Publier un livre? Je ne sais plus. Vos lecteurs ont lu: «Des propos racistes tenus au nom de la préservation du français, comme ceux de Claude Jasmin l'an dernier notamment, sont rejetés par le parti» (*La Presse*, 22 octobre). Plus loin, ceci: «M. Parizeau a tenu à préciser qu'il avait empêché M. Jasmin de se présenter dans Outremont lors des dernières élections».

La vérité? J'ai donné ma démission en constatant que «certaines personnes» de la centrale du PQ, rue Saint-Hubert, s'énervent face à ma franchise de propos au sujet des émigrants et des allophones installés ici parfois depuis cinquante ans. Ne voulant pas nuire à la cause de l'indépendance (sacrée à mes yeux), je me suis tu sur cette nervosité démagogique, oui, démagogique. Au lendemain des élections (perdues par le PQ) j'ai cru, à tort, que cette magouille politicienne n'intéressait plus personne, j'ai voulu tourner la page. Mais voilà que, lundi, je lis que M. Parizeau rouvre grossièrement ce cahier noir.

Enfin, je veux, ici, défier le chef actuel du PQ et certains

énervés de son entourage: qu'ils me trouvent une seule phrase dans toutes mes déclarations publiques (publiées ou enregistrées) prouvant que je suis raciste et/ou antisémite! Sinon, qu'ils se taisent.

Ma patience a des limites et s'il le faut, eh bien, je devrais nuire à la chère cause sacrée et dénoncer clairement ces politrons en costumes trois-pièces, aux belles manières et à la syntaxe bourgeoise. On sait qu'alors je ne porte pas de gants blancs, détestant découvrir des diffamateurs pour engrosser le «membership». L'adjoint Bernard Landry, lui, a tenu le même genre de propos que moi à ce colloque de l'Université de Montréal. Le racisme (conscient ou non) se trouve dans le mépris de la majorité, le mépris du français. Je demande publiquement à M. Parizeau des excuses pour cette calomnie grave. Ceux qui me lisent depuis 1960, ceux qui me connaissent mieux que superficiellement, ceux qui m'estiment et qui m'ont accordé plusieurs prix littéraires (dont le Duvernay de la SSJB) doivent apprendre de la bouche de ce chef du seul parti souverainiste québécois qu'il a été mal informé. S'il ne le fait pas, ces derniers sauront alors que M. Parizeau n'est qu'un petit politicien comme les autres capable de salir une réputation pour, complaisant, obtenir quelques votes de plus. Just'ici, je refuse de le croire mais je verrai bien.

Claude JASMIN
Outremont

Des juifs s'indignent

■ La caricature signée Jean-Pierre Girerd parue dans votre journal le 15 octobre avec titre «Le mur des Lamentations» a soulevé l'ire et une profonde

indignation de la part des 25 000 familles affiliées à 37 principales synagogues du Grand Montréal.

En effet, l'inconscience et le manque de compréhension de la part de M. Girerd ont mêlé inutilement un thème religieux à des questions politiques et non désiré actuellement.

Par conséquent, nous désirons faire connaître notre profonde objection à cette forme d'interprétation de cette très méchante caricature qui, tout en nous étant préjudiciable, est aussi humiliante qu'inacceptable.

Moe SEIDMAN
PrésidentConseil des Synagogues
de la Communauté urbaine
de Montréal

Politique et religion

■ Je vous écris pour vous exprimer mon profond mécontentement face à la caricature intitulée «Le mur des Lamentations» du dessinateur humoristique Jean-Pierre Girerd.

Le dessin utilisé par M. Girerd pour transmettre son idée est offensant et de très mauvais goût. Il démontre un manque de respect et de sensibilité non seulement à l'égard de la religion juive mais de toutes les religions. Un journal de réputation tel le votre devrait pouvoir faire autrement que de mélanger politique et religion pour atteindre les gens.

Certainement, le mur sacré qu'est le mur des Lamentations ne devrait pas être sujet à une image si offensante. Quelles que soient ses intentions, M. Girerd a, dans ce cas, dépassé les limites du bon sens et de la plus simple décence. Je suis convaincu qu'un critique aussi talentueux et incisif que M. Gi-

rerod pourrait présenter son point de vue avec autant d'ampleur sans piétiner un symbole sacré. Une plus grande sensibilité et un meilleur jugement auraient été plus à propos pour traiter de ce sujet.

Max POLSTER
PrésidentCongrégation Shomrim
LaborerCaricature
«humiliante»

■ La caricature de Jean-Pierre Girerd parue dans *La Presse* du 15 octobre est inappropriée et humiliante non seulement pour les adeptes de la liberté mais en particulier pour le monde juif. Cette caricature jette l'opprobre sur l'un des lieux les plus sacrés du judaïsme, le mur des Lamentations, de façon si nuisible au point de se moquer de l'un des dogmes essentiels de la religion juive.

La perte de vies humaines est toujours considérée comme affligeante. Toutefois, la responsabilité de ce tragique événement incombe à l'OLP qui a orchestré et encouragé ce recours à la violence. Cette organisation terroriste, sans aucune justification, a organisé cette agression de pierres contre de nombreux juifs innocents qui se recueillaient devant le mur des Lamentations. Cet incident s'est soldé par la tragédie que nous connaissons.

Il faudrait que *La Presse* démontre une certaine sensibilité à l'égard de l'histoire de cette région et ne pointe pas du doigt Israël, la seule démocratie du Moyen-Orient, qui aspire à ce que le conflit soit résolu définitivement dans cette région.

Ellen SMILEY
Côte Saint-Luc

Opinions

Les choix politiques et constitutionnels du Québec se limitent à... deux

RODRIGUE TREMBLAY

Economiste, professeur à l'Université de Montréal et membre des groupes d'arbitrage de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, l'auteur est un ancien ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec n'a ni les moyens ni le temps d'étudier en profondeur toutes les modalités, toutes les implications et tous les détails de chacune des options politiques et constitutionnelles qui s'offrent au Québec. Elle se doit, par conséquent, de faire porter ses efforts et ses réflexions sur les principes de base et sur les choix réalistes et pratiques qui cadrent avec la situation actuelle de la province de Québec au Canada et en Amérique du Nord.

À notre avis, ces grands choix politiques et constitutionnels se limitent à deux. — Ou bien les Québécois souhaitent que le Québec demeure une province à l'intérieur de la fédération canadienne et il appartiendra au gouvernement du Québec de négocier, à l'intérieur de la constitution actuelle, avec le gouvernement fédéral et les neuf autres gouvernements provinciaux des réformes et des changements constitutionnels, selon un certain nombre de propositions visant à faire reconnaître au Québec un statut de société distincte dans les domaines culturels et sociaux. — Ou bien les Québécois se prononcent en faveur du principe de la souveraineté politique du Québec, mais que cette souveraineté ne soit proclamée qu'au terme d'une période de deux ans au cours de laquelle le gouvernement du Québec négociera avec le gouvernement du Canada à l'extérieur de la constitution actuelle les modalités d'accès à la souveraineté politique et les ententes nécessaires pour préserver l'union monétaire et le marché commun existants.

On trouvera, à la fin, une formulation de question référendaire sur ces deux grands choix. Les autres grandes options politiques et constitutionnelles possibles sont ou bien illégitimes ou bien irréalistes. En effet, le *statu quo constitutionnel* et politique est inacceptable et est illégitime, parce qu'il a été imposé au gouvernement du Québec et à la population du Québec, sans leur consentement. L'option du *statu quo* ne peut donc pas figurer parmi les choix politiques et constitutionnels du Québec.

De même, l'*accession unilatérale et immédiate du Québec à l'indépendance politique* est irréaliste à cause du statut actuel de province du Québec et à cause de la forte intégration monétaire, financière, industrielle et commerciale qui lie le Québec aux autres provinces canadiennes. Et même si cette dernière option faisait partie des grands choix entre lesquels la population devait trancher, elle ne ferait que rendre inévitable un deuxième référendum sur les deux choix véritablement fondamentaux indiqués précédemment.

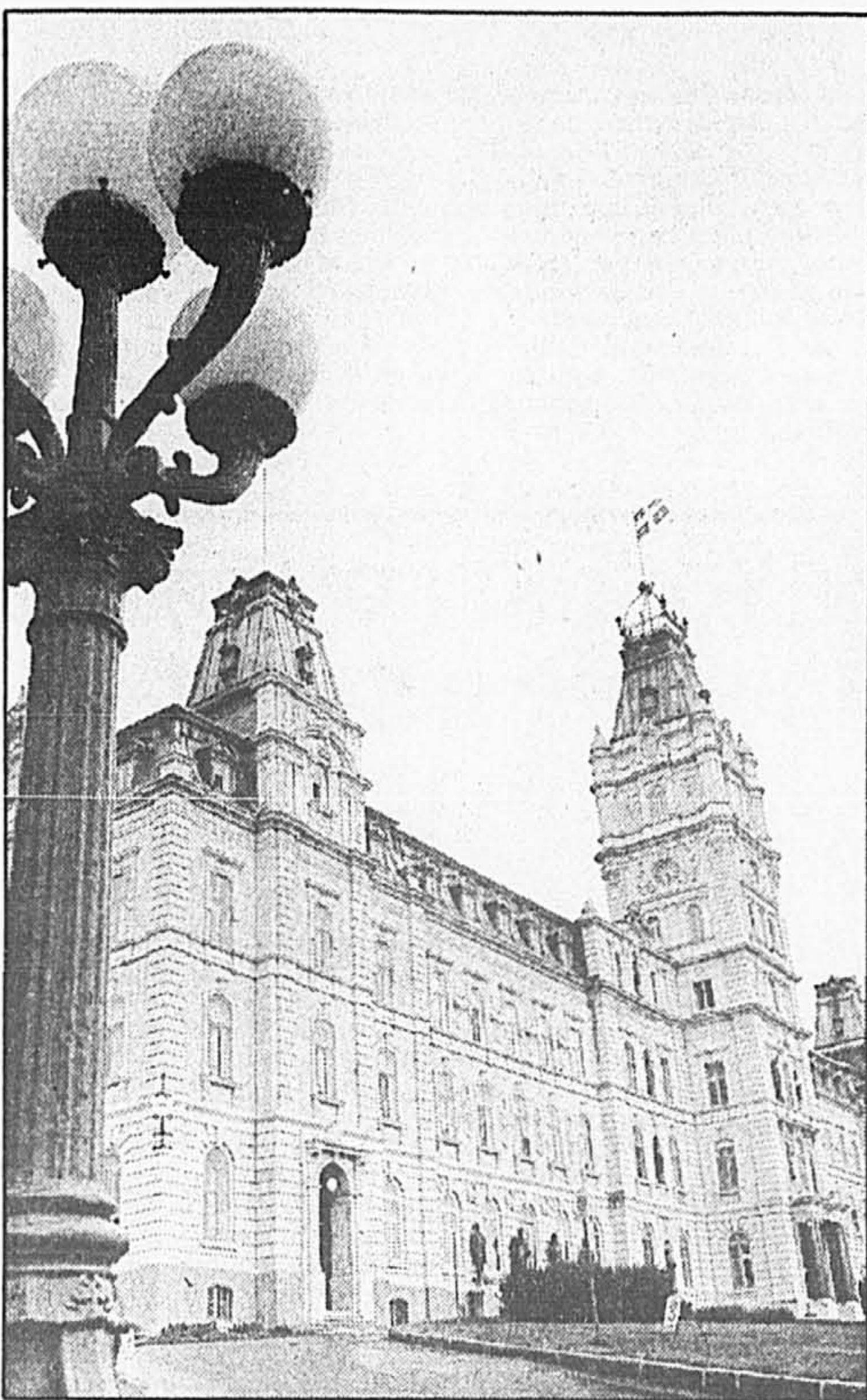
Les deux choix fondamentaux

Il convient de souligner que le problème fondamental du Québec est un problème politique et non pas économique, même si les implications économiques de tout choix politique sont importantes. D'ailleurs, le nom de la commission, créée le 5 septembre par l'Assemblée nationale, s'appelle à juste titre «Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec».

Il apparaît évident qu'il y a de l'intérêt de tous que les relations économiques, commerciales et financières que les entreprises et les résidents du Québec entretiennent avec le reste du Canada et le reste de l'Amérique du Nord ne soient pas perturbées par les choix politiques et constitutionnels du Québec. Il est tout aussi évident qu'on ne peut faire une condition préalable de maintien de toutes les institutions politiques canadiennes ayant présentement juridiction sur le territoire québécois. Ceci ne pourrait conduire qu'à l'immobilisme et au *statu quo*.

La question ne se posera même pas si la population du Québec opte pour entreprendre des négociations constitutionnelles à l'intérieur de la constitution actuelle. Dans ce contexte, les choix du Québec ne sont pas alors des choix, mais des propositions que les dix autres gouvernements canadiens auront l'occasion d'écarter ou d'accepter.

La question se pose véritablement si la décision de la population se porte en faveur du principe de la pleine souveraineté politique du Québec. L'adoption



Le parlement de Québec.

PHOTO THEQUE La Presse

d'un tel principe ne peut ni ne doit être conditionnelle à ce qui plait à d'autres populations ou à d'autres gouvernements. *Ou le Québec est souverain, ou il ne l'est pas, et il n'appartient pas aux populations ou aux gouvernements de Terre-Neuve ou du Manitoba ou de toute autre province, de faire ce choix à la place des Québécois.* Il y a des principes qui ne sont pas négociables, même si les modalités de leur application peuvent l'être.

Sur cette question, une distinction claire doit être faite entre la décision de principe d'accès à la pleine souveraineté politique du Québec, à l'occasion d'un référendum, et la date de proclamation ou de promulgation d'un tel état de fait.

La commission pourrait recommander, par exemple, qu'une période de deux ans soit prévue entre les deux événements, afin de permettre la tenue de négociations intensives, Québec-Ottawa, à l'extérieur de la constitution actuelle. De telles négociations porteraient sur deux ordres distincts de sujets: premièrement, sur les modalités techniques de l'accès du Québec à la pleine souveraineté (transferts des mécanismes de perception des concepts et des fonctionnaires fédéraux, etc.), et deuxièmement, sur la négociation d'ententes mutuellement avantageuses aux deux pays et la signature de traités concernant le maintien et la stabilité des relations monétaires, commerciales et économiques.

Il devrait être bien clair qu'à la fin de cette période de transition de deux ans, la proclamation de la décision référendaire serait automatique et irrévocable. Cela, évidemment, afin d'éviter que les choix politiques et constitutionnels du Québec puissent être bloqués par des tactiques originant de l'extérieur.

Quel que soit le choix référendaire du Québec, la liste des sujets et propositions à négocier avec nos voisins du Canada anglais devra avoir été établie par les deux organisations qui chapeautent les deux grandes options politiques et constitutionnelles du Québec. La commission pourrait recommander, suggérer ou énumérer une série de propositions concernant des négociations à entreprendre, à l'intérieur ou à l'extérieur de la constitution actuelle, avec le Canada anglais. Une telle liste ne pourrait cependant qu'être indicative et ne pourrait assujettir le choix fondamental de la population du Québec aux conclusions de ces négociations.

Le piège du statu quo

Le plus grand danger, dans le débat actuel, et la plus grande source de confusion, viennent de la proposition que le maintien des relations monétaires, commerciales et économiques entre le Québec et le reste du Canada exige le maintien des institutions politiques fédérales actuelles. Disons-le, l'association monétaire et économique entre le Québec et le Canada, de même que la libre-échange entre le Québec et les États-Unis, n'exi-

gent nullement la participation du Québec au fonctionnement du parlement fédéral canadien. En fait, l'accession du Québec à la pleine souveraineté politique exige plutôt que le Québec se retire formellement des institutions politiques actuelles.

Il est donc faux de prétendre que le maintien de l'union monétaire actuelle exige le maintien du parlement fédéral actuel. Pour avoir été conseiller pendant quatre ans de l'Union monétaire ouest-africaine, je peux témoigner qu'un traité et un organisme monétaire commun sont les deux seules conditions nécessaires et suffisantes pour le fonctionnement d'une telle union. La même remarque vaut pour toute autre entente ou traité sur le plan commercial, industriel ou financier. La constitution de commissions politiques mixtes, Québec-Canada, sur le modèle de la commission qui administre le traité de libre-échange Canada-États-Unis, est tout ce qui est requis pour la mise en oeuvre de telles ententes.

On invoque parfois l'exemple de la Communauté économique européenne, dont les pays membres sont des pays souverains, en tant que modèle des relations futures que le Québec souverain pourrait entretenir avec le Canada anglophone. D'une part, il convient de souligner que la CEE est constituée de *pays* pleins souverains, et non pas de provinces ou de dépendances. D'autre part, il convient aussi de souligner que les institutions de la CEE respectent cette souveraineté. En effet, le véritable pouvoir de décision dans la communauté est le *Conseil des ministres*, désigné par les États membres. Sur le plan administratif, la *Commission européenne* est l'organisme qui veille à l'application des traités de la communauté. La *cour de justice* de la CEE est un organisme qui règle les désaccords pouvant survenir entre les États à propos de l'application des traités.

La Communauté économique européenne a été créée en 1958, et l'union douanière avec une structure tarifaire commune a été complétée le 1er juillet 1968. Les institutions fondamentales mentionnées ci-haut ont été créées dès le début de la CEE.

Ce n'est pas le cas de l'Assemblée parlementaire européenne, sorte de parlement, laquelle fut inaugurée en 1958. Elle était composée, jusqu'en 1979, de membres désignés par les parlements des pays membres. Ce n'est qu'en 1979 que l'Assemblée parlementaire européenne devint une législature élue, avec 434 membres.

La Communauté économique européenne a, par conséquent, fonctionné avec succès pendant 21 ans avant d'avoir une assemblée élue. Celle-ci n'est donc pas un organisme essentiel au fonctionnement de la Communauté économique européenne. L'assemblée fut d'abord créée pour consolider les liens politiques entre les pays-membres de la CEE, mais ce «parlement» n'exerce aucun pouvoir législatif ou exécutif. Il s'agit plutôt d'une assemblée délibérante, capable de faire des suggestions et même, au besoin, de censurer ou de désavouer la Commission européenne. Le pouvoir réel de décision dans la CEE appartient au conseil des ministres, lequel est constitué de membres nommés pour les États membres, à raison d'un ministre par pays.

Par conséquent, comparer l'Assemblée parlementaire européenne au parlement du Canada, avec sa chambre des communes, son sénat et son gouvernement souverain, relève de la mystification. En effet, il n'est pas invraisemblable, dix ans ou plus après la mise en oeuvre de traités de coopération monétaire, commerciale et économique entre le Québec et le Canada, qu'une institution politique, comme une assemblée parlementaire commune, puisse être créée par les deux États. Ce «parlement» Québec-Canada n'aurait cependant aucune affinité avec le parlement du Canada. Prétendre le contraire équivaut à semer la confusion dans les esprits et constitue une tentative maladroite de déguiser le *statu quo* politique et constitutionnel au Canada.

De plus, une telle assemblée de parlementaires, nommés ou élus, ne serait sans doute pas établie à Ottawa ou à Québec. Elle serait plutôt située dans un endroit cosmopolite comme Montréal. Rappelons que l'Assemblée parlementaire européenne est à Strasbourg (France), tandis que la plupart des autres organismes de la CEE sont à Bruxelles (Belgique).

Par conséquent, on peut dire que la supervision des traités de coopération monétaire et économique entre le Québec et le Canada exigera la création d'une *commission ministérielle mixte Québec-Canada*. Il serait aussi nécessaire qu'un *tribunal du marché commun Québec-Canada* soit constitué afin de trancher les différends entre les États-membres, à propos de l'application des ententes et des traités. Là s'arrêtent les organismes communs essentiels.

La constitution d'une assemblée parlementaire Québec-Canada pourrait s'avérer souhaitable dans un avenir plus ou moins lointain, mais n'est nullement une condition préalable ou nécessaire ni à l'accession du Québec à la souveraineté politique, ni à la coopération monétaire et économique institutionnalisée entre le Québec et le Canada. Ce serait, autrement, mettre la charrue devant les boeufs!

On est en droit de s'attendre à ce que la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec clarifie les choses et évite de tomber dans les pièges du double langage.

APPENDICE

Exemple d'un libellé de question pour un référendum constitutionnel au Québec

Des deux choix politiques et constitutionnels suivants, lequel préférez-vous?

1. Que le Québec demeure une province canadienne et que le Gouvernement du Québec négocie, à l'intérieur de la constitution canadienne actuelle, avec le gouvernement fédéral et les neuf autres gouvernements provinciaux, une réforme du système fédéral canadien, de manière à conférer au Québec le statut de société distinctes dans les domaines culturels et sociaux.
2. Que le principe de la souveraineté politique du Québec soit reconnu et que cette souveraineté soit proclamée au terme d'une période de deux ans, au cours de laquelle le gouvernement du Québec négociera avec le gouvernement du Canada, à l'extérieur de la constitution canadienne actuelle, les transferts de pouvoirs et de responsabilités et les ententes requises pour la préservation de l'union monétaire et du marché commun existants.

Faubourg Québec: un exemple pour Montréal

L'annonce faite il y a deux ans du projet Faubourg Québec a immédiatement retenu l'attention du comité Logement-aménagement d'Alerte Centre-Sud (CLACS), parce qu'il présente un important potentiel de réalisation de logement social. Ce projet comptera environ 2000 unités de logement et sera construit sur un site qui fait partie intégrante du quartier Centre-Sud. Le CLACS revendique 40 p. cent de logement social dans Faubourg Québec.

On entend par «logement social» toute forme de logement subventionné et soustrait aux lois du marché spéculatif. Il peut s'agir de HLM, d'unités gérées par des coopératives ou par des organismes sans but lucratif.

Le CLACS soutient que Faubourg Québec, comme tout grand projet résidentiel à venir, doit comporter une diversité de modes d'occupation propres à favoriser la mixité sociale. Le projet Faubourg Québec peut en effet apporter un élément de réponse au problème d'insuffisance de logements abordables que connaissent aujourd'hui les quartiers situés en périphérie du centre-ville, mais il peut, à l'inverse, accélérer le processus d'embourgeoisement du quartier Centre-Sud.

Le Centre-Sud, on s'en souviendra, était jusqu'à tout récemment un quartier majoritairement ouvrier. Or, depuis les années 50, le quartier est en profonde transformation. Prenons ici pour exemples l'élargissement du boulevard Dorchester et la construction du siège social de Radio-Canada: pour faire place à ces deux projets seulement, près de 1500 logements ont été détruits. La très grande majorité de ces logements étaient abordables pour les ménages traditionnels, mais n'ont jamais été remplacés par des logements équivalents. À cela est venu s'ajouter un vaste mouvement de construction de nouvelles entreprises oeuvrant principalement dans le secteur tertiaire

qui eut aussi pour effet de diminuer le stock de logements abordables pour les ménages à faible et modeste revenu.

Ces nombreuses interventions ont modifié le visage du Centre-Sud, en ayant souvent pour conséquence inévitable le déplacement des ménages modestes, au profit de ménages plus riches attirés par les rénovations, la proximité du centre-ville ou de leurs lieux de travail. La rareté et le coût élevé des terrains, la spéculation foncière qui en résulte, ainsi que les projets d'aménagement urbain, pas toujours heureux, ont tous contribué à accentuer ce processus de remplacement d'une population à faible revenu par un groupe beaucoup plus en moyens.

Par son ampleur et sa localisation en bordure du fleuve et immédiatement à l'est du Vieux-Montréal, le projet Faubourg Québec constitue une occasion unique de fournir du logement de qualité à plusieurs ménages à faible et modeste revenus, et ce, dans un contexte de mixité sociale. Des projets de ce genre ont déjà été réalisés ailleurs, notamment à Vancouver et à Toronto, et ont connu des résultats concluants. Compte tenu de l'importance des besoins montréalais en terme de logement social, il serait donc tout à fait inacceptable que le projet Faubourg Québec devienne un «ghetto» de riches.

Rappelons enfin que le site du projet est propriété de la Ville de Montréal, et que le développement en a été confié à la Société d'habitation et de développement de Montréal. Par conséquent, il est de toute première importance que l'administration municipale s'engage à faire pression auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que ces derniers octroient des budgets qui permettront la réalisation de 40% de logement social dans Faubourg Québec.

Magali PLANTE pour le comité logement aménagement d'Alerte Centre-Sud, Montréal



À gauche, l'archevêque Jan F. Schotte, secrétaire général du synode, en compagnie du cardinal Lucas Moreira Neves, lors de la conférence de presse au terme du récent synode.

Le Synode n'a rien fait pour favoriser de nouvelles vocations à la prêtrise

À un terme d'un mois de conférences, de discussions et de forums, le 8e synode général de l'Église catholique s'est terminé sans trop de conclusions pratiques quant au recrutement sacerdotal...

Certes, l'Esprit-Saint était omniprésent à ces assises, mais, l'obscurantisme de certains délégués nommés à l'avance et bien connus pour leur obstination à tout changement pertinent qui serait de nature à favoriser l'éclosion des vocations à la prêtrise, a empêché, sans doute, la lumière de l'Esprit divin d'accomplir son oeuvre!

Pendant quatre semaines, les Pères synodaux ont recherché, mais en vain, les moyens les plus propices à la floraison des vocations sacerdotales. Leur rapport final en témoigne: «Rien de concret n'a été imaginé pour faire face au problème de la crise des vocations, particulièrement en Occident» (c.f. *La Presse* 28/10).

Pour pallier la pénurie de prêtres dans l'Église, outre les moyens déjà en vigueur et dont les résultats commencent à s'amenuiser grandement, je suis un de ceux qui croient fermement que notre Mère la Sainte Église devrait changer complètement d'optique et qu'Elle se devrait, le plus tôt possible, admettre les recommandations suivantes:

- a) Il y a de par le monde, nous assure-t-on, cent mille ex-prêtres. De ce nombre, plusieurs auraient confirmé qu'ils seraient très désireux de servir l'Église d'une façon ou d'une autre. Si je me fie à la réponse du petit catéchisme de Québec, apprise il y a plus de 65 ans, ces gens sont toujours prêtres. («Le sacrement de l'Ordre prime dans l'âme une marque

spirituelle et ineffaçable qu'on appelle un caractère, ce caractère reste dans l'âme même après la mort»). Pourquoi, alors, ne pas faire appel à leurs services dans un esprit de fraternité toute évangélique?

□ b) Les Pères synodaux ont rejeté d'une façon non équivoque l'idée du mariage des prêtres. Si le mariage des ecclésiastiques était légalisé, je crois que très peu de prêtres, à mon avis, sauteraient à pieds joints dans le conjugal! Mais, nous croyons, par ailleurs que pour favoriser le recrutement, il y a des jeunes qui seraient en mesure de concilier, après de très sérieuses préparations, l'état sacerdotal et celui du mariage. C'est l'un des moyens qui pourraient faciliter la relève. Pourquoi, alors, s'y objecte-t-on avec tant de vigueur?

□ c) Les délégués au synode ont ouvert timidement la porte aux femmes, en faisant appel à la compétence de certaines d'entre elles, «en réclamant une présence plus importante (?) dans l'équipe de la formation des prêtres». Ne vous méprenons pas! Une fois de plus, on a élevé, à nouveau, une barrière au pied de l'autel afin d'empêcher les femmes d'y gravir les marches, et de ce fait, d'accéder au sacerdoce. Au Québec, dans les facultés de théologie, il y a plus de femmes que d'hommes qui suivent les cours réguliers. Nous devons nous réjouir de ce fait. Cela augure très bien pour voir, très bientôt, les femmes accéder à la prêtrise pour le bien de l'Église et pour la reconnaissance du droit des femmes tel que reconnu dans d'autres domaines de la société contemporaine.

Wilfrid RAYMOND (Un septuagénaire laïc pratiquant)

chez
Dauzé

Le plus ancien restaurant de FRUITS DE MER

Tradition et qualité depuis 1862

1657, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél.: 932-6118 - Fermé le Lundi
Stationnement gratuit (1 h 30)
garage du Faubourg (Entrée rue Guy)

Cinéma

Main Film organise les Cinq jours du cinéma indépendant



LUC PERREAULT

Où s'en va le cinéma indépendant? C'est pour tenter de répondre à cette question que Main Film, une coopérative de production de Montréal, tiendra dans les cinq prochains jours, soit de mercredi à dimanche, les Cinq jours du cinéma indépendant canadien, une manifestation au menu de laquelle figurent, entre autres, des projections et un forum.

Selon Claude Ouellet, co-organisateur avec Guylaine Roy de ces Cinq jours, qu'il s'agit de 35 courts métrages, des cinq moyens métrages ou des six longs métrages figurant au menu, le cinéma indépendant récent fait preuve de vitalité et, plus particulièrement, celui

court métrage reste par ailleurs le format privilégié.

«Le court métrage n'est pas seulement une carte de visite, estime-t-il, contrairement à l'opinion la plus répandue. On y croit comme à un médium en soi, même s'il ne faut pas espérer y faire fortune.»

Depuis quelques années, Main Film s'est toutefois engagé dans quelques projets de longs métrages. Michel Ouellet précise que ces productions indépendantes se tournent dans des conditions pour le moins précaires. Ces projets (dont le budget ne dépasse guère généralement 50 000\$ à 60 000\$) ne sont possibles qu'au prix d'investissements personnels de la part des auteurs, de salaires différés chez les techniciens et, généralement, d'une participation du Conseil des Arts du Canada. Main Film offre pour sa part des services administratifs, de l'équipement et un accès aux services techniques de l'ONF.



Sachem, un court métrage d'Isabelle de Blois, sera projeté demain à 21 h au Parallèle dans le cadre des Cinq jours du cinéma indépendant canadien.

provenant du Québec. Nos oeuvres, estime Ouellet, se taillent cette année la part du lion avec 40 p. cent des 46 films au programme, ce qui constitue un changement radical par rapport à la manifestation du même genre tenue il y a deux ans.

Parmi les oeuvres d'ici, il attire spécialement l'attention sur trois longs métrages québécois inédits tournés avec l'aide de Main Film. Il s'agit de *Une balle dans la tête* d'Attila Bertalan (jeudi à 19 h), *I'm happy, you're happy, we're all happy, happy, happy* de Velcro Ripper (samedi à 23 h) et *Breadhead* de Carlo Alacchi (dimanche à 21 h). Précisons que les projections de ces Cinq jours se dérouleront au Parallèle.

Comme avant-gout de ces Cinq jours, Main Film tenait toutefois hier sa soirée d'ouverture à la Cinémathèque québécoise. Au programme: un court métrage de la Colombie-Britannique, *Middle Grays*, une réalisation de Shearab E. Johnson, de même que le premier long métrage d'Olivier Asselin, *La liberté d'une statue*.

La Cinémathèque, en collaboration avec Main Film, rendra par ailleurs ce soir hommage à John Cassavetes, ce célèbre cinéaste disparu l'an dernier qui reste un des plus beaux fleurons du cinéma indépendant américain. De Cassavetes, on présentera les deux premiers films: *Shadows* et *Too late blues* (respectivement, à 18 h 35 et 20 h 35).

Autre volet de cette manifestation: un forum étalé sur deux jours, lequel se propose d'engager une réflexion sur la situation actuelle du cinéma indépendant au Canada. Placé sous la présidence d'honneur de Jean-Pierre Lefebvre, ce forum se déroulera au Goethe Institut, de 10 h à 17 h, jeudi et vendredi. Parmi les participants figurent les noms de Suzanne Hénaud (qui vient de lancer sa propre maison de production, Zann) et Jeanne Crépeau, cinéaste indépendante, auteur du très beau *Film de Justine* présenté dans le cadre de ces Cinq jours.

Michel Ouellet signale que Main Film, en opération depuis huit ans, ne produit que des films (à l'exclusion de vidéos comme le font beaucoup de boîtes indépendantes). Contrairement à d'autres coopératives établies au Québec, Main Film est une coopérative de réalisateurs-auteurs et non de producteurs. Pour cet organisme sans but lucratif, le

L'Institut québécois du cinéma profitera de ces Cinq jours et du forum pour mener une étude sur l'avenir du cinéma indépendant au Québec de même que sur ses impacts culturels, économiques et idéologiques.

Les rushes

■ Gros succès vendredi soir pour *Le fantôme de l'opéra* à la salle Maisonneuve. Selon *Francine Allaire*, porte-parole de la Cinémathèque, la troisième projection-concert organisée en collaboration avec le groupe I Musici a répété, côté recettes, l'exploit de l'an dernier. Il est maintenant question que le film complet par la musique originale de *Gabriel Thibaud* entreprenne une tournée mondiale. Pour le moment, la tournée québécoise se poursuit le 22 novembre à la salle Louis-Frèchette du Grand Théâtre de Québec.

■ L'Association québécoise des études cinématographiques (AQEC) organise pour sa part du 14 au 18 novembre son 10^e colloque annuel, intitulé *Le cinéma et les autres arts*. Les activités se dérouleront à l'auditorium Maxwell-Cummings du Musée des Beaux-Arts, 1379 ouest, rue Sherbrooke. Parmi les arts, on a privilégié plus spécialement l'architecture, la danse, la peinture, la photographie et le théâtre. Des chercheurs venus des quatre coins du monde doivent y participer. Pour de plus amples renseignements on peut s'adresser à *Pierre Veronneau* (842-9763) ou à *Denise Therrien* (935-2561).

■ Au même auditorium Maxwell-Cummings, demain à 20 h 30, une séance dédiée à *Delphine Seyrig*, récemment disparue. Il s'agit de trois films ou vidéos d'*Abraham Segal* auquel le Musée des Beaux-Arts et la Cinémathèque rendent hommage à l'occasion de son passage au Québec. *Couleurs folie*, un court vidéo de Segal, met en vedette Delphine Seyrig. Le lendemain à 20 h 35, la Cinémathèque présentera *Van Gogh, la revanche ambiguë*, un long métrage de ce cinéaste juif d'origine roumaine vivant à Paris.

■ Les cinéastes d'animation en herbe ont jusqu'au 15 décembre pour soumettre à l'ONF un projet de film d'animation dans le cadre du concours *Cinéaste recherché(e)*. Le ou la gagnante dont le nom sera dévoilé en mars pourra travailler un an à l'ONF pour le compte du studio d'animation du programme français.



Grande rétrospective Cardin au Musée des beaux-arts

JOCELYNE LEPAGE

Le Musée des beaux-arts de Montréal rendra hommage à l'un des plus grands artistes de la mode, le printemps prochain, en accueillant la rétrospective Pierre Cardin, actuellement présentée au Victoria and Albert Museum de Londres. Il s'agit d'une exposition qui rassemble une centaine de vêtements originaux créés par Cardin, entre 1950 et 1990, manteaux, robes du soir, costumes de jour, etc. et accessoires comme des chapeaux et des bijoux. Le Musée des beaux-arts ajoutera à cette collection une section sur les meubles conçus par Cardin dans les années soixante et soixante-dix, et réalisés à quelques rares exemplaires que l'on fera venir de Paris. L'exposition, qui se déroulera du 26 mars au 2 juin 1991, donnera lieu à un défilé de mode Cardin 1990 auquel le designer lui-même participera. Et à une levée de fonds pour le MBA.



L'OSM à New York: un orchestre fatigué mais encore gagnant

CLAUDE GINGRAS

Le deuxième concert de Charles Dutoit et l'Orchestre Symphonique de Montréal à Carnegie Hall, dimanche après-midi, obtint autant de succès que celui de samedi soir, mais ce fut un succès plus lent à venir.

Il y avait un peu moins de monde que la veille — deux tiers de salle —, ce qui peut s'expliquer par le fait que c'est la saison du centenaire de la célèbre salle et qu'on y affiche un événement presque quotidiennement. Mais ce n'était pas là le principal problème.

Le problème, c'était la première moitié du concert. La Symphonie *Linz* (no 36) de Mozart reçut, comme à Montréal le mois dernier, une lecture carrément ennuyeuse: tempi trop lents, articulation molle, uniformité des dynamiques. Autour de moi, la somnolence avait gagné cet auditoire à peine sorti de son brunch dominical. Du *Concerto grosso* pour deux violons de Schnittke, qui suivit, l'acoustique de Carnegie soulignait, mieux qu'à Wilfrid-Pelletier, les sonorités apes et la morne pesanteur. Mais l'oeuvre trouva un orchestre fatigué et deux solistes moins convaincantes qu'à la première à Montréal il y a trois semaines. Techniquement, Chantal Juillet et Andrée Azar furent encore irréprochables, mais c'était la quatrième fois, en une semaine, qu'on leur imposait cette oeuvre très exigeante où elles jouent presque sans arrêt. C'était, tout simplement, en demander trop.

Sans pitié pour ses solistes, Dutoit avait encore une fois bien calculé pour que l'OSM soit, une fois de plus, gagnant. Le brillant et coloré *Tricorne* de Manuel de Falla, qui occupait l'après-entracte, fit vibrer la salle et révéilla littéralement l'auditoire qui, souriant et heureux de se retrouver en territoire familial, acclama longuement l'orchestre, son chef et la soliste, le soprano Marie-Danielle Parent.

Mais, comme la veille, Dutoit ne donna pas de rappel. Cinq minutes plus tard, les musiciens étaient déjà dans les autobus qui les transportaient à LaGuardia pour le retour à Montréal où ils répétèrent le lendemain matin le concert de ce soir et demain soir.

Les musiciens avaient eu une très dure semaine:

six concerts en sept jours, dans quatre villes: Ottawa, Montréal, Greenvale (Long Island) et New York. Ils étaient logés dans un hôtel de Long Island, ce qui nécessitait des voyages de deux heures en autobus et l'obligation de demeurer dans Manhattan sans autre pied-à-terre où se rafraîchir qu'une salle encombrée, à l'arrière-scène de Carnegie, que musiciens et musiciennes devaient partager pour changer de vêtements.

Tout cela les a ennuyés, fatigués, plusieurs se disant même «humiliés» d'être traités de la sorte. Le nouveau directeur général de l'OSM, M. Robert Spickler, «explique» qu'à cause du marathon de New York, il fut impossible de trouver des chambres d'hôtel dans le centre-ville, continuant son chemin en disant qu'il fait de la «saine gestion».

Je me rappelle pourtant une année de marathon où Zarin Mehta, l'ancien directeur général, s'y était pris assez vite pour que l'orchestre soit logé près de la salle où il jouait. Le musicien s'en souviennent aussi, forcément.

M. Mehta, justement, maintenant directeur du Festival de Ravinia, près de Chicago, assistait au concert de samedi soir. Nous avons évoqué quelques «souvenirs montréalais» tard après le concert, à la Trattoria Dell'Arte, voisin de Carnegie, et devenu le restaurant préféré des musiciens. J'y ai aussi croisé Marilyn Horne et partagé la table de la comédienne Monique Chabot et d'Edgar Fruitier, lequel n'était pas venu à New York depuis 30 ans.

Le président de l'OSM, M. Pierre Brunet, et sa femme étaient également venus pour le concert de samedi. Mais ils durent regagner Montréal tôt le lendemain matin pour une fête de famille.

J'ai mentionné dimanche la présence, samedi soir, de Henri Dutilleul, venu entendre la première aux États-Unis de son *Mystère de l'instant*, dont Dutoit avait donné la première nord-américaine à Montréal le mois dernier. M. Dutilleul était également venu pour la première sur ce continent de son *Jeu des contraires* par la pianiste Evelyne Crochet, jeudi à la Columbia University.

La *Valse* de Ravel figurait au concert de samedi soir. À la question: «Considérez-vous que l'OSM joue cela aussi bien que les orchestres français?», M. Dutilleul a répondu diplomatiquement en vantant les qualités acoustiques de Carnegie.

Musique

Bruno Weil, premier chef invité à l'OSM



CLAUDE GINGRAS

Premier chef invité depuis le début de la saison à l'Orchestre Symphonique de Montréal, l'Allemand Bruno Weil dirigera le deuxième programme de la série «Gala», ce soir et demain soir, 20 h, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

La notice biographique de M. Weil n'indique aucun poste actuel de chef permanent mais mentionne un projet de quelque trente représentations d'opéras, principalement de Mozart, au Staatsoper de Vienne la saison prochaine.

M. Weil dirigera la deuxième Symphonie de Brahms et, en début de concert, une oeuvre canadienne, *Chiaroscuro*, de Rodney Sharman, de Toronto. Sa pièce fut composée en Allemagne en 1982 et créée cinq ans plus tard à Vancouver. Le compositeur en parlera au «Pré-concert» de l'OSM, ce soir et demain, 18 h 30, au Piano Nobile de la salle Wilfrid-Pelletier.

Le programme comprend également le Concerto pour violon de Mendelssohn avec comme soliste Nadia Salerno-Sonnenberg, violoniste américaine d'origine italienne entendue à l'OSM en 1985, et qui a enregistré le Mendelssohn en 1987 chez EMI.

Charles Dutoit ne reviendra à l'OSM qu'une fois ici la fin de l'année: pour le concert de dimanche après-midi, le 11. Tous les concerts inscrits jusqu'au 9 janvier seront dirigés par des chefs invités, dont Roger Norrington et John Eliot Gardiner dans leurs débuts à Montréal.

ORGUE: RÉCITAL ET «MASTER CLASS»

■ L'organiste français Jean Boyer, élève de Xavier Darasse et professeur au Conservatoire de Lille, donnera un récital demain soir, 20 h, à l'église de l'Immaculée-Conception. Il jouera des oeuvres de Titelouze, Louis Couperin, Charles Racquet, Louis Marchand et la grande Passacaille en do mineur de Bach.

■ Jeudi, de 13 h à 16 h, à l'église Saint-Jean-Baptiste, M. Boyer donnera une «master class» sur les oeuvres pour orgue de César Franck. Entrée libre aux deux événements.

Également jeudi après-midi, 17 h, à la Faculté

de Musique de l'Université de Montréal (200, avenue Vincent-d'Indy): récital-causerie de Luc Beauséjour sur les 555 Sonates de Scarlatti.

KORNGOLD À MCGILL

■ Jeudi et vendredi soirs, 20 h, au Pollack Hall, l'Orchestre symphonique de l'université McGill et son chef Timothy Vernon présenteront, en avant-première, le programme qu'ils iront donner le 18 novembre au Carnegie Hall de New York. Ce programme comprend la Symphonie de Erich Wolfgang Korngold, compositeur autrichien que Mahler proclama «génie» et qui termina sa vie à Hollywood comme auteur de musique de film, ainsi que *Plages*, de Serge Garant, et *Beatius Vir*, R. 597, avec double chœur, de Vivaldi (avec un chœur recruté à New York).

Le Korngold sera enregistré pendant le concert de New York par McGill University Records — qui devra débours 10 000\$ pour inscrire «Live from Carnegie Hall» sur la pochette.

TROIS CONCERTS DIMANCHE

■ Le programme de l'OSM dimanche, 14 h 30, salle Wilfrid-Pelletier, dirigé par Charles Dutoit, comprendra l'Octuor pour vents de Stravinsky et la deuxième Symphonie (*Petite Russie*) de Tchaikovsky, ainsi que des concertos de Bach et de Haydn avec la violoniste américaine Pamela Frank, fille des pianistes Claude Frank et Lillian Kallir.

Le même après-midi, 15 h 30, au Pollack Hall, le Ladies' Morning Musical Club présente le pianiste Jean-Claude Penneret, le violoniste Régis Pasquier et le violoncelliste Roland Pidoux dans le Trio en si bémol de Schubert, le Trio op. 3 de Chausson et le Trio de Tchaikovsky.

Le même soir, 20 h, à l'église Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement: Anner Bylma, le «Rostropovitch du violoncelle baroque», présenté par le Studio de Musique Ancienne. Programme: deux récitals de Gabrieli et les Suites no 3 et 5 de Bach.

ENSEMBLE À VENT À PRO MUSICA

■ Le prochain concert de Pro Musica, lundi, 20 h, salle Maisonneuve, sera donné par l'Ensemble à vent du hautboiste Maurice Bourque. Au programme: des octuors de Beethoven et de son contemporain Franz Krommer, la Sérénade K. 388 de Mozart et l'arrangement pour vents d'airs de *Don Giovanni*, de Josef Triebensee.

Le Métropolitain: un bon soir

CLAUDE GINGRAS

Agnes Grossmann et l'Orchestre Métropolitain nous ont démontré hier soir qu'un programme «viennois» n'est pas nécessairement puisé chez Johann Strauss ou Franz Lehár. Schubert et Mahler ont eux aussi, bien qu'à des périodes différentes, contribué à créer cet environnement qui, pendant longtemps, fit de Vienne la capitale mondiale de la musique.

De Schubert, Mme Grossmann avait choisi deux charmantes symphonies, la célèbre cinquième et la moins familière troisième, oeuvres de jeunesse presque contemporaines l'une de l'autre, et elle avait créé un intéressant contraste en plaçant entre les deux le sombre cycle des *Lieder eines fahrenden Gesellen*, de Mahler.

Le Métropolitain était techniquement dans sa forme des bons soirs et son chef a su lui communiquer, dans l'une et l'autre symphonies, ce mélange de fraîcheur, de sérénité et de simplicité que les Viennois traduisent par un seul mot: *Gemütlichkeit*. Ses tempi étaient particulièrement justes — les mouvements rapides n'étaient jamais pressés et les lents ne traînaient pas — et elle fit exécuter la plupart des reprises, variant discrètement la dynamique au second énoncé. Peu de réserves à faire: dans la troisième Symphonie, quelques très légers accidents de parcours au premier mouvement et un hautbois un peu faux au trio du Menuet.

L'engagement d'un chanteur d'opéra italien et français pour le cycle de Mahler avait évidemment suscité quelque inquiétude, pour ne pas dire davantage. Gino Quilico s'était manifesté bien préparé — mieux, en tout cas, que son père, qui s'était risqué à la même oeuvre à Orford en 1976.

Au départ, Quilico fils avait pris la peine de mémoriser les textes. Le placement vocal reste, bien sûr, italien, mais le jeune baryton a évité les portamentos et les effets verdiens ou puccinies. Comme style et comme expression, ce n'était certainement pas du grand Mahler, mais cela restait toujours retenu et de bon goût et la prononciation allemande était bonne.

La voix elle-même était belle et juste, bien qu'un peu enrouée par moments et assez plafonnée (dans les passages à «ossia»), le chanteur avait choisi, un peu témérairement, la note la plus élevée.

Du côté du Métropolitain, c'était un premier Mahler et ce fut une belle réussite.

Le concert avait attiré une salle archi-comble: on avait dû ajouter des chaises au bout des rangées de fauteuils. Il y avait aussi des cameramen et des photographes qui ont accompagné le Mahler de leurs clics.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN. Chef d'orchestre: Agnes Grossmann. Soliste: Gino Quilico, baryton. Hier soir, salle Maisonneuve de la Place des Arts.

Programme: Symphonie no 5, en si bémol majeur, D. 485 (1816) ... Schubert. *Lieder eines fahrenden Gesellen*, pour voix et orchestre (1894) ... Mahler/Symphonische no 3, en ré majeur, D. 200 (1815) ... Schubert.



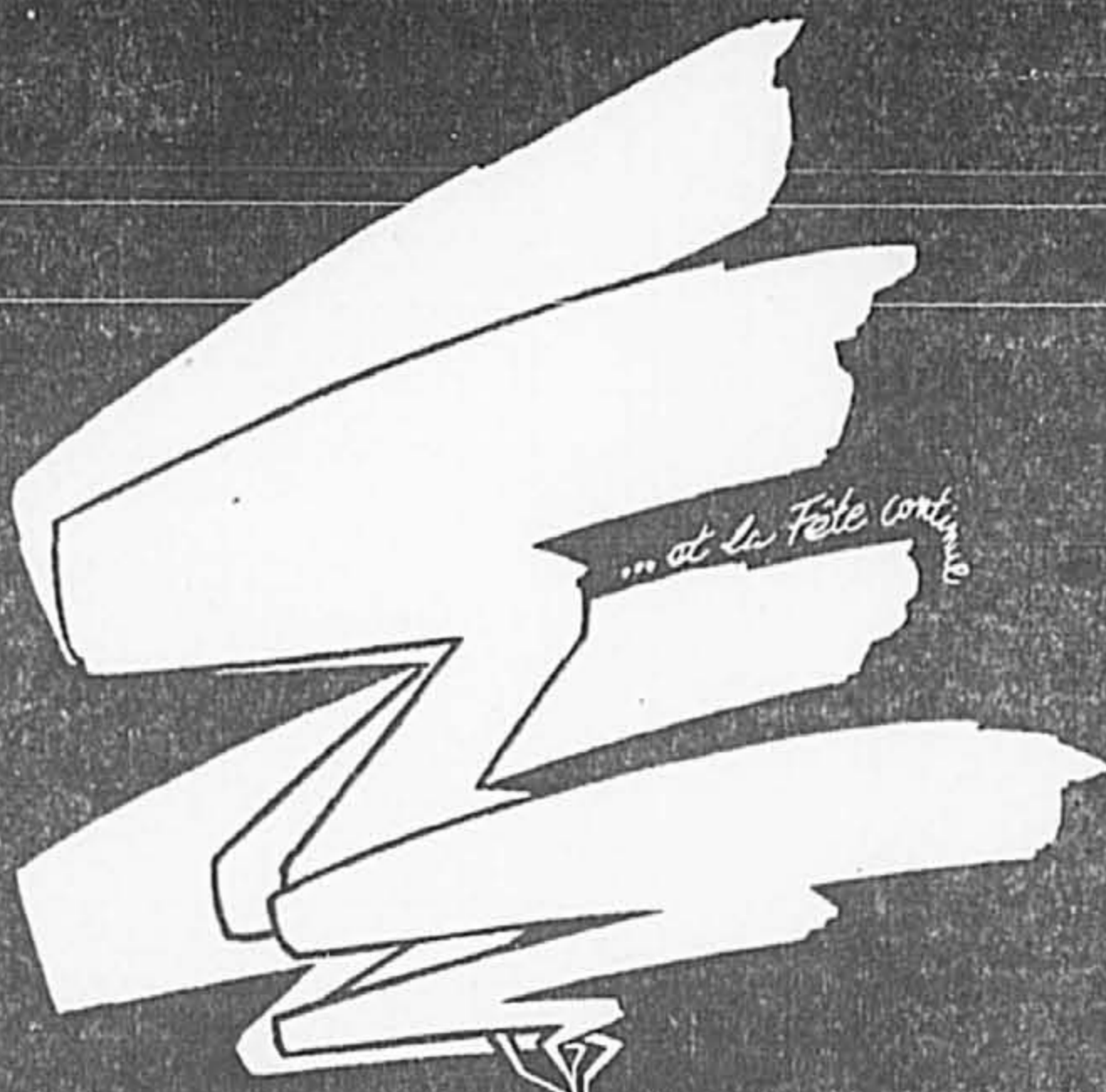
Sons et mouvements

Dans le cadre de Montréal Musiques actuelles, Tangente propose cette semaine des midis-danse. Chacun des spectacles présentés au pavillon Saint-Sulpice de la bibliothèque nationale accorde — festival oblige! — une place au moins équivalente à la trame sonore et à la chorégraphie. Demain, Holly Smail et John Oswaid présentent un programme double: «Wounded» et «Who Is Trying to Electrocute Us?». Gaëtan Leboeuf, qui a composé de nombreuses musiques pour le théâtre et la danse, clôt la série vendredi avec «L'orage mururé». Les représentations débutent à midi.

L'Ensemble national de folklore
Les Sortilèges

Après l'Angleterre, la Bulgarie, la France, Israël, le Japon, le Mexique, New York, Orléans et la Turquie

Enfin de retour à Montréal!
Pour 4 représentations seulement



- 25 ans
- 20 danseurs
- 15 pays représentés
- 17 musiciens
- 200 costumes
- 100 chorégraphes
- 1 succès unique



Avec la participation du Ministère des Affaires culturelles du Québec et du Conseil des Arts de la Communauté urbaine de Montréal.



14-16-17 novembre 1990, 20h00 10 \$ (étudiants), 15 \$, 20 \$, 25 \$
15 novembre 1990, 20h00 SOIRÉE-BÉNÉFICE 50 \$
BILLET EN VENTE AUX GUICHETS DE LA PLACE DES ARTS ET AUX COMPTOIRS TICKETRON
Théâtre Maisonneuve Place des Arts
Réservations téléphoniques: 514 842-2112, frais de service. Réduction de 15 \$ sur tout billet de plus de 10 \$.



ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

les PREMIÈRES Alcan

MUSIQUE POUR LES JEUNES PAR DES JEUNES

Chef d'orchestre: Agnès Grossmann
Solistes: Marc-André Gauthier, violon - 12 ans, Stewart Goodyear, piano - 12 ans
Au programme: RICHARD WAGNER, Prélude aux Maîtres chanteurs de Nuremberg (Die Meistersinger von Nürnberg), FELIX MENDELSSOHN, Concerto pour violon en mi mineur, op. 54, GEORGE GERSHWIN, Rhapsody in Blue, LEONARD BERNSTEIN, Danses symphoniques de "West Side Story"

Concerts réservés pour les élèves de la CECM le 8 novembre à 9h45 et le 9 novembre à 9h45 et 13h45.

La réalisation de la série Les premières Alcan a été rendue possible grâce à la collaboration de: Alcan, la Commission des écoles catholiques de Montréal, Charron Concept/Communication, les Lignes aériennes Canadiennes Internationales, la Société de la Place des Arts, les Aliments Delisle, le ministère de l'Éducation, Le Devoir, le Journal de Montréal, CIMS Radio et Quebecor.

Théâtre Maisonneuve Place des Arts
Réservations téléphoniques: 514 842-2112, frais de service. Réduction de 15 \$ sur tout billet de plus de 25 \$.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT
DIRECTION: YVETTE BRIND'AMOUR - MERCEDES PALOMINO
PRÉSENTE AU THÉÂTRE ST-DENIS / SALLE 2

RUI BLAS

VICTOR HUGO

MISE EN SCÈNE: GUILLERMO DE ANDREA
AVEC DENIS BERNARD • GENEVIEVE RIOUX • GERARD POIRIER • RENE GAGNON • YVETTE BRIND'AMOUR • GEORGES CARRE • LUIS DE CESPEDES • NATHALIE MALLETT • JACQUES LORAIN • SERGE BOSSAC • ROCH LAFORTUNE • RUTH DAHAN • FRANÇOISE DESCHÈNES • SYLVAIN BELLEROSE • WIDEMIR NORMIL • DECOR: MICHEL DEMERS • COSTUMES: FRANÇOIS BARBEAU • ÉCLAIRAGES: CLAUDE ACCOLAS

Mar. au ven., 20 h. sam., 16 h et 21 h. dim., 15 h
SAISON 1990-1991

THÉÂTRE ST-DENIS 2 - 1590, rue St-Denis
Billets en vente au THÉÂTRE 849-4211 et par TICKETRON-TELETRON 288-2525 (frais de service)

Cable Television Standards Council / Le Conseil des Normes de Télévision par Câble

Normes de Service aux Abonnés de la Télédistribution
Avis de Consultation Publique

Le Conseil des normes de télédistribution souhaite recevoir vos observations sur les normes de service aux abonnés de la télédistribution proposées par l'Association canadienne de télévision par câble (ACTC). Le Conseil publiera un rapport fondé sur les observations recues afin d'aider l'ACTC à rédiger la version finale des normes.

Les normes à l'étude visent à faire en sorte que les abonnés à la télédistribution de toutes les régions du Canada reçoivent des services de qualité supérieure. Ces normes portent sur un grand nombre d'éléments du service, notamment la réponse aux appels téléphoniques et aux appels de service, la fiabilité des signaux, l'installation et le débranchement du service de télédistribution et les méthodes de facturation, y compris les cautionnements exigés des abonnés.

Pour obtenir une copie des normes proposées, il suffit d'en faire la demande par téléphone, par courrier ou en personne à votre entreprise locale de télédistribution. Si celle-ci ne peut vous en remettre copie, veuillez téléphoner au Secrétaire du Conseil, au (613) 782-2418.

Veuillez envoyer vos observations écrites, au plus tard le 22 décembre 1990, à l'adresse suivante:

Conseil des normes de télédistribution
Place Minto
C.P. 56028
Ottawa (Ontario)
K1R 7Z1

Le Conseil est un organisme indépendant constitué par l'ACTC afin d'appliquer les normes établies, d'évaluer le respect de ces normes par les membres de l'Association et de régler les plaintes du public. Le Conseil est formé d'un représentant des consommateurs, d'un représentant de l'industrie de la télédistribution et d'un président qui n'est pas lié à cette industrie.

NOUVELLE GÉNÉRATION

Les B.B. projettent leurs décibels.

Metropolis 21h00

NOUVELLE RÉVÉLATION
Brigitte dévoile son secret.
Le Grand Remous 19h30

NOUVELLE AMBITION
Hippolyte convoite la mairie.
Cormoran 20h00

Radio-Canada Télévision
POUR VOUS AVANT TOUT

Voire soirée de télévision

	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30
2	Montreal ce soir (17h30)		La Cour en direct	Le Grand Remous	Cormoran		Metropolis		Le Téléjournal	Point Météo (22h25)	L'Heure G (23h05)	
3	The News		CBS News	Bicentennial Special	Rescue 911		Comedy Bloopers		Campaign 90		The News	Election Report
5	News 5	NBC Nightly News	Jeopardy!	A Current Affair	Matlock		In The Heat Of The Night		NBC Election Coverage		News 5	Election Coverage
6	Newswatch		Babar	Carol and Company	The Fifth Estate		Market Place	Man Alive	The National	The Journal (22h22)	Newswatch	Newhart
7	Le TVA - Le Monde	Charivari	Chop-Suey	Chambres en ville		Gens riches & célèbres	Le Match de la vie: Le Show-business	Ad Lib	Quotidienne (22h57)	Le TVA - Réseau	Le TVA - Région (23h50)	
8	Le TVA - Le Monde	Charivari	Chop-Suey	Chambres en ville		Gens riches & célèbres	Le Match de la vie: Le Show-business	Ad Lib	Quotidienne (22h57)	Le TVA - Réseau	Le TVA - Région (23h50)	
8	Newsline		Entertainment Tonight	Jeopardy!	Matlock		Roseanne	Bordertown	Law and Order		CTV National News	Nightline
8	Eyewitness News	ABC World News	Wheel of Fortune	Jeopardy!	Who's The Boss	Head of The Class	Roseanne	Coach	Thirtysomething		Eyewitness News	ABC News Nightline
9	En Estrie (17h30)	Vivre à trois	La Cour en direct	Le Grand Remous	Cormoran		Metropolis		Le Téléjournal	Point Météo (22h25)	L'Heure G (23h05)	
10	Le TVA - Montreal	Charivari	Chop-Suey	Chambres en ville		Gens riches & célèbres	Le Match de la vie: Le Show-business	Ad Lib	Quotidienne (22h57)	Le TVA - Réseau	Mongrain... (23h50)	
12	Pulse		Entertainment Tonight	Fighting Back	Matlock		Roseanne	Bordertown	Law and Order		CTV National News	Pulse
15	En Mauricie (17h30)	Vivre à trois	La Cour en direct	Le Grand Remous	Cormoran		Metropolis		Le Téléjournal	Point Météo (22h25)	L'Heure G (23h05)	
17	Passé-Partout	Teleservice		Lumières	Rideau: L'Opéra du Met: Don Giovanni							Comm. avenir pol. du Québec.
22	Newscenter 22	ABC World News	ALF	Perfect Strangers	Who's The Boss	Head of The Class	Roseanne	Coach	Thirtysomething		Newscenter 22	ABC News Nightline
20	Polka Dot Door	Today's Special	Pinwheel	Nature Watch	Speaking Out		Full House With Sherry Flett (21h24)		Eulogy			Pick 3 Draw
33	The MacNeil/Lehrer Newshour		Business Report	Crossroads	Nova		Frontline		Power in the Pacific			Movie: "State Of The Union"
35	La Roue chanceuse	Zzanie	La Maison Deschênes	Les Routes du paradis			Cinéma: "Souvenirs Inoubliables"				Le Grand Journal	Sports Plus
57	3-2-1 Contact	Business Report	The MacNeil/Lehrer Newshour	Nova			The American Experience		Sentimental Women Need Not Apply		Seasons of Life	Movie (23h58)
15	Chiffres et lettres	Quand c'est bon	Allemagne, Alleagnes	Journal télévisé	Tous à la une				Faut pas rêver (22h20)		Carabine (23h15)	Journal télévisé
20	Musique Vidéo	Fax: L'InfoPlus	Flashback		Musique Vidéo		Rock en bulle	Transit	Musique Vidéo		Fax: L'InfoPlus	Musique Vidéo
FC	Friends, Lovers and Lunatics			Brown Bread Sandwiches			Alien Nation				An Innocent Man (22h45)	
RDS	Soirée de Kickboxing	Sports 30	Journal des Canadiens	LNH à RDS: Les Flames de Calgary vs les Penguins de Pittsburgh							Ligne ouverte	Sports 30
SE	La vie et rien d'autre (17h40)				L'ordre de l'aigle noir							Courses à Québec

● Changement de dernière heure.

CHOIX D'ÉMISSIONS
par Louise Cousineau

19:30 (7) — **Lumières**
Le graveur René Derouin, le compositeur Steve Faulkner et la comédienne Sylvie Drapeau montent de quoi ils sont capables.

20:00 (7) — **«Don Giovanni»**
L'opéra de Mozart dans une mise en scène de Zeffirelli avec Samuel Ramey. Avec sous-titres anglais.

21:00 (7) (10) — **Le Match de la vie**
Sujet: Le show business avec Luc Plamondon à Paris qui parlera notamment de Diane Dufresne. Également, Marjo en tournée et le promoteur Donald K. Donald.

Sylvie Drapeau

Musiques Actuelles : un sérieux décollage

ALAIN BRUNET
collaboration spéciale

■ Montréal Musiques Actuelles a vraiment décollé dimanche soir. Les trois concerts au programme n'ont effectivement suscité que bien peu de déception chez les participants.

Quelques heures après avoir livré l'oeuvre de La Monte Young en marchant sur des oeufs (fort bien, d'ailleurs), le quatuor américain a brillé sur presque tous les plans. Le répertoire de la soirée était pourtant très varié; les compositions au programme pouvaient s'inscrire dans différents contextes compositionnels, de la musique contemporaine de souche européenne aux plus audacieuses élucubrations du New-yorkais John Zorn en passant par le classique *Foxy Lady* de Jimi Hendrix.

À mon sens, la plus beau moment de ce concert fut *Doom A Sigh* du compositeur hongrois Istvan Marta, un incroyable récit de mort préenregistré et bardé d'arrangements exceptionnels. Le Kronos Quartet pouvait quitter Montréal la conscience tranquille.

Compétents sur toute la ligne, ces sorciers de l'archet peuvent rassurer les imaginaires poussiéreux tout en osant investir d'autres paramètres sonores dénigrés par toute tablette pour qui il n'y a point de salut hors de l'univers classique.

Après ces sobres ébats, passons aux Foufounes Électriques. D'abord, on dira qu'André Duchesne a offert une solide performance. Les amateurs montréalais de musique actuelle connaissent bien ses guitares de l'Apocalypse Bar et ses fables de science-fiction sonorisées tous azimuts. Diman-

che soir, Duchesne est allé plus loin. Appuyé par deux excellents guitaristes (Francis Grandmont et Claude Fradette) ainsi que par le batteur Rémi Leclerc, le musicien s'est permis des sparages plus éclatés, ménageant les effets de ses bien connus et parfois redondants tricot guitaristiques — inspirés entre autres par des musiques contemporaines de l'Europe de l'est, par le folklore celtique, par le rock, par la musique improvisée... Plus circulaire, moins carré, malgré quelques longueurs. Réussi.

MONTREAL MUSIQUES ACTUELLES

Au terme de la soirée, substantielle découverte: le groupe Tone Dogs, formation from Seattle, nous a fait découvrir un artiste de grand talent: Amy Denio, chanteuse, guitariste, bassiste. Cette fille arbore un look gran-punk, elle ne s'arrache pas les cheveux ni ne s'automutille sur scène pour attirer l'attention. Sa musique suffit amplement, bien qu'on n'ait pas affaire à des oeuvres révolutionnaires. Son collègue Fred Chalener joue également la basse et la guitare, le tout appuyé par les rythmes assez bien soutenus de Henry Franzoni. Tout à fait rafraichissant comme concept.

Les concerts d'aujourd'hui? Lise Daoust et Trevor Tureski, le Nouvel Ensemble Moderne, le Disque vert et ses clartés.



Le Kronos Quartet: David Harrington, John Sherba, Hank Dutt et Joan Jean Renaud.



**Disque d'or
pour
Laurence
Jalbert**

Laurence Jalbert recevait hier un disque d'or, trophée soulignant la vente de 50 000 exemplaires de son premier microsillon. La chanteuse aurait même atteint le cap des 60 000. Les ventes risquent encore d'augmenter, car Laurence Jalbert est actuellement en tournée provinciale; elle doit d'ailleurs faire plus de 40 spectacles d'ici Noël. Les supplémentaires montréalais seront annoncées ultérieurement. On voit ici l'artiste arborant fièrement son disque d'or, aux côtés de Michel Bélanger, p.d.g. de l'étiquette de disques Audiogram.

PHOTO JEAN COUJIL, La Presse

La cour jugera de l'«obscénité» de deux microsillons

Presse Canadienne
OTTAWA

■ L'avocate de la couronne, Me Celyne Dorval, a demandé à un jury de neuf femmes et de trois hommes, hier, de se fier au gros bon sens plutôt qu'aux prétendus experts dans la cause d'obscénité qu'ils doivent juger au cours des prochains jours.

Pour la première fois depuis que la loi est entrée en vigueur, en 1959, une compagnie de disques et une compagnie de distribution sont accusées de possession et de distribution de matériel obscène.

Les deux microsillons incriminés, *Feed Us a Fetus America* et *Here Today Guano Tomorrow*, ont été enregistrés par le groupe DayGlo Abortions, de Victoria en Colombie-Britannique.

Aucun des trois membres du groupe (Cretin, Couch Potato et Jesus Bonehead), cependant, n'est inculpé dans cette affaire. Les accusées sont les deux sociétés torontoises Fringe Product et Record Peddler.

Le propriétaire de Fringe Product, M. Ben Hoffman, a fait remarquer aux journalistes, avant le début des audiences, qu'il s'est vendu à peine 20 000 copies des deux albums réunis.

Aucune plainte
Du prix de détail du disque (10

\$), il revient environ 1,50 \$ au groupe et 1,50 \$ à la compagnie, après déduction des coûts de production et autres frais.

L'avocat de la défense, Me Marlyss Edwardh, a signalé aux jurés qu'aucune plainte n'avait été portée par les clients du disquaire chez qui les albums ont été saisis, au cours de toute l'année où ils ont été en vente.

Chaque microsillon affiche une étiquette, sur laquelle on peut lire que le contenu comprend «des idées empoisonnées et des notions corrosives».

«Vous êtes 12 personnes qui représentez la population canadienne, a déclaré Me Dorval aux jurés. C'est à vous de décider quelle est la norme de tolérance de cette communauté.»

Me Edwardh a déjà fait savoir, de son côté, qu'elle aura recours à des témoignages d'experts, afin d'explorer toutes les implications de la loi sur l'obscénité.

Le Code pénal définit l'obscénité comme quelque chose dont la caractéristique dominante est l'exploitation indue du sexe, ou du sexe combiné au crime, à l'horreur, à la cruauté ou à la violence.

Textes
À la suite de son exposé devant le jury, Me Dorval a fait jouer les disques incriminés, en ayant pris

soin auparavant de faire distribuer les textes des chansons imprimés sur des feuilles.

On y parle de sexe, de satanisme, de bestialité, de viol, de meurtre et de suicide. On ridiculise par ailleurs le conservatisme de l'ex-président américain Ronald Reagan et on dit du *Star Spangled Banner*, l'hymne national américain, que c'est de la «propagande nazie».

Des blagues retirées du marché...

Presse Canadienne
TORONTO

■ La chaîne de libraires W. H. Smith a décidé de retirer les quatre volumes de sa série *Outrageously Offensive Jokes* (Des blagues outrageusement offensantes) après avoir reçu des plaintes de consommateurs qui estimaient que le dernier en lice constitue de la littérature haineuse.

«Personne n'a exercé de pression sur nous, a expliqué le vice-président de la mise en marché, Nigel Beresford. On nous a prévenu, nous avons lu attentivement le livre et nous l'avons trouvé offensant.» Les livres disparaîtront des présentoirs aussitôt que toutes nos succursales seront prévenues.

Des membres du Comité torontois sur les relations raciales dénonçaient particulièrement le tome IV de la série, estimant qu'il s'agissait la d'attaques «obscènes» et «ordurières» à l'endroit de certains groupes, dont les Noirs, les juifs, les femmes et les gais.

«C'est très bien que Smith ait posé ce geste, a commenté Jerry Rose, membre du comité. Nous sommes très, très contents de l'apprendre. On ne les a pas menacés. On a simplement attiré leur attention sur le contenu du livre.»

Selon M. Rose, il n'est dans l'avantage de personne de vendre des livres qui pourraient offenser et insulter plusieurs clients. Les livres incriminés, a-t-il dit, seront aussi retirés des librairies World's Biggest Bookstores, qui font partie de la chaîne Coles. Mais on n'a pu obtenir confirmation de ce côté.

**RÉSERVEZ
UNE SOIRÉE
AVEC LE FANTÔME**

(514) 790-2222

Seulement trois mois
du 12 NOVEMBRE 1991 au 20 FÉVRIER 1992

Billets, guichet de la Place des Arts
et guichets TicketMaster (situés dans les magasins de La Baie)

GROUPE: (514) 874-9153 (au Québec) (416) 925-7466 (en dehors du Québec)

Théâtre Maisonneuve, Place des Arts, Montréal



CE SOIR

C'est la Vie

en passion

**LE MATCH
DE LA VIE**

À 21h00
Marjo, Luc Plamondon,
Donald K. Donald:
Claude Charron vous
présente ces maîtres du
SHOW-BUSINESS!!!

DEMAIN

en transformation

**L'HEURE
JUSTE**

À 19h00
Quand il veut savoir, quand
il en exige encore plus...
JEAN-LUC MONGRAIN
PENSE À VOUS!



Radio-télé: les diffuseurs créent leur propre « police » morale...

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ En dépit de l'existence du Conseil de presse, 125 stations privées de radio et de télévision du Québec vont mettre sur pied dès janvier 1991 leur propre tribunal déontologique appelé le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion.

« Nous voulons gérer nous-mêmes nos relations avec nos auditeurs qui ont des plaintes à formuler », a indiqué hier Gilles Grégoire, président de l'Association des radiodiffuseurs de langue française et directeur général d'une station du réseau Quatre-Saisons. « Mais cette prise en charge de nos responsabilités déontologiques n'a pas été faite dans le dessein de nuire au Conseil de presse. »

M. Grégoire et deux de ses collègues, Bernard Montigny et Jean Fortier, témoignaient hier aux audiences que le Conseil de presse tenait sur son avenir.

Les propriétaires de stations privées de radio et de télévision estiment que la nomination de six « personnes responsables » au sein de ce Conseil des normes en assurera la crédibilité. Trois des membres de ce Conseil des normes, y compris le président Claude Blain, représentent la direction des entreprises et trois autres sont censés représenter le grand public.

« Notre propre Conseil n'est pas parfait. Mais il évoluera de façon intéressante et saura appliquer de plus en plus adéquatement nos codes de déontologie », a dit M. Grégoire.

Il n'est pas question que l'Association des radiodiffuseurs mette de côté son Conseil des normes, a poursuivi M. Grégoire.

L'Association propose deux hypothèses quant à l'avenir du Conseil de presse lui-même. Cet organisme pourrait devenir un institut de réflexion sur la déontologie ou pourrait continuer à traiter les plaintes comme tribunal moral.

Dans ce dernier cas, l'Association des radiodiffuseurs acceptera de s'asseoir avec lui pour réfléchir sur la duplication de tribunaux de déontologie.

Noyer le poisson

Mais cette décision des propriétaires de stations privées n'est qu'une tentative de « noyer le poisson », a soutenu plus tard Jacques Guay, journaliste et professeur de journalisme à l'université Laval. M. Guay a fait un vibrant plaidoyer pour le maintien du Conseil de presse dans ses fonctions actuelles.

« Ce ne sont pas des comités internes d'entreprise ou des conseils de normes d'où sont exclus les journalistes qui pourront remplacer le Conseil de presse, a poursuivi M. Guay. De tels palliatifs n'auraient aucune autorité morale et empêcheraient toute réflexion collective sur l'information et son traitement. »

M. Guay a soutenu que plusieurs médias électroniques « ne sont pas intéressés à l'information ». « Ils ne font de l'information que parce qu'ils y sont obligés par le CRTC », a dit M. Guay.

« Au moment où les journalistes acadiens songent à se donner un Conseil de presse, il est absurde que l'existence de notre Conseil soit menacée », a conclu M. Guay.

C'est entre autres une situation financière presque intenable qui menace l'existence du Conseil de presse.

Le président du Conseil, Marc Thibault, a récemment signalé que l'instabilité financière l'empêche de mener à terme ses objectifs. Créé en 1972, le Conseil de presse entend les plaintes formulées dans le domaine de l'information. Il n'a qu'un pouvoir moral.

Le Conseil tient sur son avenir des audiences publiques qui prennent fin cette semaine.



Le Van Gogh de Liz: entre 16 et 22 millions...

Agence France-Presse
NEW YORK

■ Elizabeth Taylor a décidé de vendre un tableau de Vincent Van Gogh intitulé *Vue de l'asile et de la chapelle à Saint-Rémy* qui sera mis aux enchères le 3 décembre à Londres par Christie's.

Le tableau, que l'actrice avait acquis en 1963 lors d'une vente aux enchères à Londres, est estimé entre 16 et 22 millions de dollars, selon Christie's qui précise que la toile a orné les maisons de Gstaad, Londres, Washington et Los Angeles de l'actrice.

La toile a été peinte durant l'automne 1889, à Saint-Rémy de Provence, dans le sud de la France, alors que l'ar-

tiste n'avait plus qu'un an à vivre. A cette époque, Van Gogh s'était déjà mutilé l'oreille et, souffrant d'hallucinations, il allait être interné à Arles puis, à partir de mai 1889, à Saint-Rémy, continuant malgré tout à travailler.

Rentré à Paris en mai 1890, il avait gagné ensuite Auvers-sur-Oise, où il s'était suicidé le 27 juillet 1890. Le peintre impressionniste détient le record mondial du marché de l'art grâce au *Portrait du docteur Gachet*, vendu 82,5 millions de dollars en mai dernier à New York.

Vue de l'asile et de la chapelle à Saint-Rémy sera exposé à Paris, New York, Tokyo puis Londres avant d'être vendu.

SIMPSON

FANTASTIQUE LIQUIDATION DE TAPIS D'ORIENT!

PLUS D'UN MILLION DE DOLLARS DE TAPIS À LIQUIDER!
AU CENTRE DE LIQUIDATION SIMPSON, CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

JUSQU'À

40% DE RABAIS SUR LES PRIX DÉJÀ RÉDUITS!

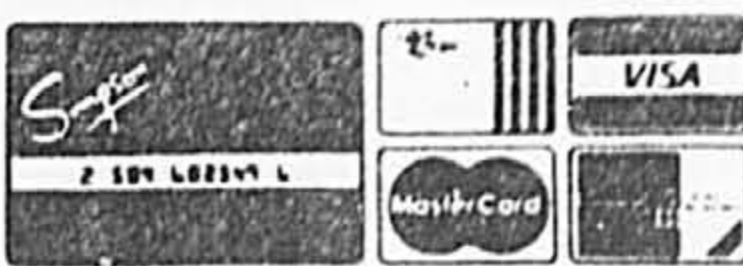
Venez au 2^e étage du centre de liquidation Simpson, au centre-ville de Montréal, vous y découvrirez des tapis orientaux de rêve, à des prix de rêve! Oui, de magnifiques tapis chinois à 25% de rabais, de superbes tapis pakistans et persans à 40 % de rabais et de beaux tapis indiens à 33% de rabais, parmi lesquels vous pourrez choisir celui qui embellira votre décor à une fraction du prix que vous pensiez payer! Et n'oubliez pas, ces rabais s'appliquent sur les prix déjà réduits, encore plus attrayant, n'est-ce pas? N'attendez pas pour vous procurer le tapis d'Orient qui vous fait tant envie, cette superliquidation ne dure que 10 jours! Toutes ventes sont finales.

**NE VOUS ACCROCHEZ PAS LES PIEDS DANS LES FLEURS DU TAPIS,
CE SOLDE EST VIGUEUR DU 7 AU 17 NOVEMBRE 1990**
Profitez aussi de nos superaubaines mode et pour la maison, au niveau métro et au rez-de-chaussée!



Centraide

Ligne Tel-Don:
1 800 267-5555



Simpson